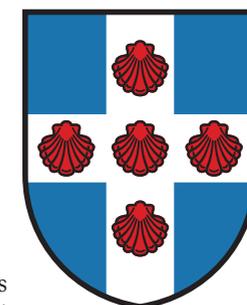


CÉLIGNY





BIENVENUE À CÉLIGNY !



À vous, Célignotes, visiteuses et visiteurs, cette plaquette est destinée. Elle présente l'histoire de cette petite enclave genevoise qui a su conserver son charme d'antan tout en faisant face aux défis contemporains. Céligny a la chance de disposer d'un patrimoine bâti riche et de surfaces agricoles et boisées. Une vue aérienne (voire lacustre) de la région permet de découvrir un « village îlot de verdure » qui a su optimiser un patrimoine paysager, environnemental et biologique important. Mais en y regardant de plus près, vous remarquerez que les changements opérés dans la commune au fil des années lui ont permis de s'inscrire plus que jamais dans l'air du temps.

Celles et ceux qui souhaitent se rendre à Céligny tout en appréciant le parcours peuvent le faire, hormis en voiture ou en transports publics, à vélo (piste cyclable depuis Genève) ou en bateau avec la CGN. Dans un souci de transition écologique, mais aussi pour faire face au défi énergétique, les choix ont été faits pour favoriser à la fois la mobilité douce et les transports partagés.

À Céligny, prise entre le lac Léman et le Jura, l'eau a toujours été omniprésente (fontaines, moulins, réseau hydrique des fermes et des habitations, etc.). Les canaux de dérivation creusés il y a plusieurs siècles ont façonné sa géographie et son mode de vie. Cette proximité a favorisé un rapport particulier avec la qualité de l'environnement aquatique. Ceci est toujours vrai de nos jours, puisque les fontaines du village sont alimentées par le Brassus, rivière elle-même issue d'une prise d'eau sur la Versoix (la Divonne).

Vous l'aurez compris, les défis d'ici 2030 sont nombreux, surtout sur le plan écologique, l'enjeu crucial de ce siècle. Il s'agit de préserver le bien-être et l'avenir des Célignotes, maintenir ce qui fait le charme de la commune, la vie locale et de village, la proximité, le bien-vivre ensemble, tout en s'ouvrant au monde en soutenant de nouveaux projets et en offrant des prestations de qualité.



Bloc de calcaire portant gravée une épitaphe MEMORIAE AN/TIPHILI ANNO/RVM XVIII LVC/NA PATRONA : À la mémoire d'Antiphilus, âgé de dix-huit ans. Lucina, sa patronne, (I^{er} siècle-début II^e siècle ap. J.C.), trouvé à Céligny au bord du lac avant 1872, haut. 37 cm, larg. 55 cm ©MAH

HISTOIRE DE CÉLIGNY

UNE LONGUE HISTOIRE

Les premières traces d'une présence humaine à Céligny sont bien plus anciennes qu'on ne l'a longtemps pensé. À la fin du XIX^e siècle, la découverte d'une vingtaine d'objets et de vestiges tels que des pieux notamment, ont permis aux spécialistes de l'époque d'identifier l'existence d'une station palafittique remontant à l'âge du Bronze final (entre 1100 et 850 av. J.-C.). Un plan a été levé en 1922. Cependant, l'inventaire et l'étude réalisés en 1983 n'ont pas permis de retrouver la moindre trace physique de ce site. Les archéologues considèrent qu'il est sans doute désormais érodé et recouvert par des alluvions récentes.

Depuis bien avant l'Antiquité, la région était donc déjà occupée, sans que la présence de ces habitants ne soit encore perceptible. À l'époque romaine, l'actuel territoire de la commune était traversé par une importante route reliant la cité de Genève (*Genava*) à Nyon (*Noviodunum*). Les vestiges d'au moins deux *villae* ont été retrouvés. La première villa a été découverte au début des années 1870, lors de la construc-



tion, par les frères Chaponnière, de deux grands chalets dont l'un existe toujours au lieu-dit En Murat. Les chercheurs ont pu identifier plusieurs salles, dont le sol de l'une d'entre elles était orné de mosaïques, une conduite d'eau qualifiée d'aqueduc, divers objets (clés, cuiller en bronze, pièces de monnaie, etc.) tous déposés au Musée d'art et d'histoire de la Ville de Genève (MAH). Plus récemment entre 1991 et 1994, des fouilles archéologiques ont été conduites lors de la restauration du temple, après un incendie accidentel. Elles ont permis de mettre au jour, au nord-ouest du lieu de culte, sous la place, les vestiges d'une salle chauffée appartenant à une villa remontant

au Bas-Empire, donc vers le IV^e siècle ap. J.-C. Deux stèles romaines, gravées d'inscriptions latines, ont également été retrouvées à Céligny. L'une d'entre elles, réemployée dans l'église au XIV^e siècle, a été martelée postérieurement ; l'autre, retrouvée en 1872, a été donnée au MAH, où elle est se trouve toujours. Deux bornes milliaires romaines, datant du III^e siècle ap. J.-C. et provenant aussi vraisemblablement de Céligny ont été

Épingle en bronze : Âge du bronze final (-1350 à -700), trouvée dans la station littorale proche du débarcadère au XIX^e siècle, long. 10 cm ©MAH



Lampe à huile en terre cuite : époque gallo-romaine (121 av.-442 ap. J.C.), trouvée dans la propriété Duby, Au Gachet (Vaud) en 1879, long. 8 cm ©MAH



Clé en fer : époque gallo-romaine (121 av.-442 ap. J.C.), trouvée dans la propriété Chaponnière-Chaix, En Murat à la fin du XIX^e siècle, long. 10 cm ©MAH

remployées comme supports du porche de l'église de Préveessin, dans le pays de Gex. Cependant, le signe le plus visible de l'origine latine de Céligny est son nom, puisqu'il provient de *fundus Siliniacus*, soit le domaine de Silinius.

AU MOYEN ÂGE

Pour le Haut Moyen Âge, période pour laquelle les sources écrites manquent, l'archéologie apporte quelques éléments, en particulier au sujet du temple. En effet, selon un déroulement plusieurs fois reconnu pour les sanctuaires de la région, l'antique villa a graduellement



Bague en argent, dont le chaton est gravé d'un oiseau à long bec, VII^e siècle, trouvée lors des fouilles du temple (1991-1994), ©Service cantonal d'archéologie, DT

changé d'affectation et est devenue, dès le IV^e siècle, un site funéraire accueillant une première tombe, peut-être celle du propriétaire converti au christianisme, puis d'autres sépultures. Aux VI^e-VII^e siècles, une première église en bois est installée sur la zone des inhumations. Postérieurement, environ deux siècles plus tard, vers le IX^e, une seconde église, également en bois, est construite au sud du premier édifice de culte, l'ensemble formant désormais un complexe appelé église double; le même type d'édifice a aussi été retrouvé à Satigny (Genève). Entre les XI^e-XII^e siècles, la partie la plus ancienne est abandonnée et l'église méridionale est réédifiée en maçonnerie dans le style roman. La nef de ce sanctuaire était éclairée par six petites fenêtres qui ont été retrouvées lors des investigations archéologiques. L'une d'elles a d'ailleurs été remise en valeur lors de la dernière restauration. L'église, placée sous le vocable de Saint-Martin, devient le centre de la paroisse,

mentionnée pour la première fois dans un texte en 1246. Au XIV^e siècle, la façade principale est reconstruite afin de permettre l'ajout du clocher-porche à arcade qui domine l'entrée et qui donne une identité si reconnaissable à l'édifice. Ce lieu symboliquement fort a toujours conservé le même emplacement et ce malgré les aléas de l'histoire, notamment confessionnelle, de la région.

LA FAMILLE DE CÉLIGNY

Avant même le nom de la paroisse et du village, c'est celui de la famille noble éponyme de Céligny qui apparaît à plusieurs reprises dans les sources écrites et ce dès le XII^e siècle. En effet, en 1163, puis surtout en 1179, ce ne sont pas moins de onze membres masculins de cette famille qui figurent comme témoins ou donateurs de biens à l'abbaye de Bonmont, fondée en 1123. Cette importante famille autochtone, dépendante de l'autorité de l'évêque de Genève, exerçait pour ce dernier, par délégation, une partie de son pouvoir. Titulaire de la charge de métral (une fonction qui a donné un nom de famille assez courant), qui se transmettait de génération en génération, l'un de ses membres recevait l'hommage et la dîme, un impôt sur les récoltes des habitants du village. Le cœur de son fief était une maison-forte située à l'emplacement de l'actuelle maison de maître du domaine de Garengo. La branche principale de la famille s'est éteinte à la fin du XV^e siècle avec la personne de Jean, mais ses descendants par sa fille Michelette, ont continué à porter le nom de Bornand de Céligny jusqu'au XVIII^e siècle. Ce même Jean précise d'ailleurs dans son testament datant de 1482, qu'il désire être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres. Cette sépul-



ture, contenant plusieurs squelettes, a été retrouvée dans l'angle sud-est de la nef de l'église, à l'entrée du chœur, sous la forme d'un caveau maçonné dont la dalle funéraire avait cependant disparu.

UNE DÉMARCHE PARTICULIÈRE

Vivant à une vingtaine de kilomètres de la ville de Genève et du siège épiscopal, dont les Célignotes dépendaient d'une manière assez distendue, ceux-ci ressentent cet éloignement comme une sorte d'abandon et un facteur d'insécurité. En 1441, ce sentiment les a amenés à entreprendre une démarche unique voire insolite, du moins dans l'histoire des actuelles communes du canton, celle de demander protection au duc de Savoie, contre le versement d'une redevance annuelle payée en avoine. La redevance jugée excessive est ensuite diminuée en 1444. Ils renouvellent une nouvelle fois leur soumission en 1490, tout en ignorant que cet engagement compliquerait la vie de leurs descendants quelques

décennies plus tard. En effet, nous verrons plus loin qu'en 1536, les Bernois tenteront de tirer bénéfice de cette relative dépendance à la Savoie pour obtenir la souveraineté sur Céligny, ce que les Genevois contesteront avec succès!

VIE PAROISSIALE

Les évêques étaient tenus de visiter régulièrement toutes les paroisses de leur diocèse et de contrôler aussi bien l'état matériel des églises que l'état moral des prêtres et des fidèles. Des procès-verbaux étaient dressés, qui permettaient de fixer les améliorations à apporter et d'en vérifier l'exécution dans un délai donné. Pour le diocèse de Genève avant la Réforme, six visites sont documentées. Concernant la paroisse de Céligny, seuls trois rapports de visites sont conservés. La première visite a eu lieu le 27 avril 1417. À ce moment-là, la paroisse compte 18 « feux » soit 18 familles ce qui donne, si l'on prend pour moyenne cinq personnes par famille, environ 90 âmes. Pour avoir un point de comparaison, la paroisse la plus proche de

Vue partielle de l'intérieur du temple pendant les fouilles des années 1990 avec, à gauche, le caveau maçonné des seigneurs de Céligny. ©Service cantonal d'archéologie, DT



Le temple avec son clocher tel qu'il était depuis le début du XIX^e siècle, avant 1895, carte postale/ photo d'Auguste Garcin. Coll. privée famille Sublet.

Saint-Loup/Versoix compte, à la même date, avec ses hameaux, 60 «*feux*». Le curé de Céligny, Guillaume Hermenjat, ne résidant pas dans la commune, est remplacé dans ses fonctions par le vicaire Nicolas de Crans. Ce dernier, personnage hautement problématique, est ainsi décrit comme un «*concupiscence public, ayant plusieurs bâtards résidant dans la cure!*» L'évêque lui impose donc de chasser la femme suspecte avec laquelle il habite, ainsi que toutes celles «*dont il est diffamé*», et de vivre «*dorénavant et à jamais dans la continence*» sous peine d'excommunication. À l'inverse du vicaire, les paroissiens de Céligny sont de bons catholiques qui ne se signalent par aucune faute notoire, excepté Jean Besson, Jean Dubourg (de Burgo) et Jean Gay qui sont excommuniés depuis longtemps à ce moment-là. Ces derniers devront revenir à l'église à la fête de Pentecôte pour recevoir l'absolution. L'église Saint-Martin semble être dans un état assez déplorable: le chœur menace ruine, la nef est mal couverte, les vitres totalement cassées. De nombreux coffres appartenant aux paroissiens

encombrent la nef; ceux-ci expliquent qu'ils n'ont pas de lieu sûr où les mettre et préfèrent donc les laisser dans l'église. L'évêque, conciliant, leur demande de réparer ce qui doit l'être et de construire un grenier où placer les coffres d'ici à la fin du mois de septembre suivant.

Le procès-verbal de la visite suivante, effectuée le 14 mars 1443 par l'évêque auxiliaire Barthélemy Vitteleschi, est en très mauvais état de conservation. Le nombre de foyers vivant à Céligny et d'autres informations intéressantes sont malheureusement illisibles. On y apprend néanmoins que des travaux sont nécessaires: réparation du toit de l'église, de la tribune et du plancher du chœur et passage à la chaux de cet espace. L'injonction de faire peindre l'image de la Vierge ou du saint patron au-dessus de la porte d'entrée semble être une demande formulée par ce visiteur pour toutes les églises du diocèse.

Un siècle plus tard, la dernière visite pastorale effectuée à Céligny avant la Réforme a lieu le 16 octobre 1518. A ce moment-là, la paroisse est desservie par le curé Jacques Baud, assisté par Martin Chevallier. Elle compte 14 foyers ou environ, ce qui représente quatre de moins qu'un siècle auparavant. Dans l'intervalle, le chœur a été reconstruit en style gothique en 1511 et deux chapelles ont été fondées dans l'église; l'une, par Blaise et Jean de Céligny, sous le vocable de la Vierge Marie et l'autre, dédiée aux saints Nicolas et Antoine, par la famille Dubourg. La première, sûrement un simple autel, devra être déplacée hors de la nef, sous une arche, dans un délai de deux ans. Pour la seconde, son mur et sa voûte nécessitent des réparations.

DE LA RÉFORME À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME (XVI^E-XVIII^E SIÈCLES)

Dès le XVI^e siècle, et en particulier dès l'adoption de la Réforme et l'entrée de Céligny dans la sphère plus directe des autorités genevoises, les sources écrites et même iconographiques deviennent plus prolixes et nombreuses.

DÉBUTS DU NOUVEAU RÉGIME APRÈS LA RÉFORME

Les autorités communales de la ville ayant succédé à l'évêque, doivent faire reconnaître leur autorité par les habitants des mandements campagnards. Sollicitée, la paroisse et communauté de Céligny, rattachée au mandement de Peney situé également sur la rive droite du lac et du Rhône, envoie ses délégués en ville afin qu'ils jurent fidélité au gouvernement genevois au nom de tous les communiens. Le 15 février 1536, Jean Berthod dit Besson, Louis Emy, Claude Barbier et Jean de Céligny se présentent devant les autorités. Ils promettent d'obéir et de contribuer «selon leur ancienne reconnaissance aux évêques», tout en demandant que leurs libertés, us et coutumes soient également maintenus et respectés. Lors de cette rencontre, à la demande des représentants de Céligny,

Claude Barbier est choisi pour exercer l'office de métral et prête serment.

En récupérant le pouvoir sur un certain nombre de territoires ruraux, les élus citadins genevois se retrouvent à devoir gérer toutes sortes de situations dont ils ignoraient jusque-là l'existence. Ils doivent affronter les revendications des paysans et des nobles du lieu qui tiennent à conserver leurs coutumes et leurs prérogatives. Ils assument également la remise en état et l'entretien d'un certain nombre de bâtiments publics, tels que le temple et le logement du pasteur, la grange où étaient entreposées les céréales données par les paysans pour payer la dîme, ou encore les lieux d'exercice de la justice, prisons et fourches patibulaires. Nous allons voir plus loin que ce n'était pas toujours une sinécure et que les décisions officielles mettaient du temps à se concrétiser.



Sur le linteau en bois d'une porte de grange, le double monogramme du Christ IHS XPS surmonte la date de 1511, ce qui en ferait le plus ancien millésime inscrit sur un bâtiment rural du canton de Genève.

QUELLES SONT LES AUTORITÉS QUI EXERCENT LE POUVOIR À CÉLIGNY ?

Au Moyen Âge, en tant que terre appartenant majoritairement à l'évêque de Genève, Céligny, rattachée dès le XIV^e siècle au mandement de Peney, était soumise à l'autorité épiscopale, représentée sur place par la famille noble de Céligny occupant la fonction de métral. Dans les années 1535-1536, à la faveur des changements politiques annonciateurs de la Réforme, la ville de Genève accède à l'indépendance et reprend le pouvoir seigneurial de l'évêque et les droits du Chapitre et du prieuré Saint-Victor sur les terres qui dépendaient de ces instances religieuses. Dès ce moment, le territoire campagnard genevois est organisé en châtelaneries, gérées par un châtelain, sorte de fonctionnaire désigné par le Petit Conseil de Genève, assisté d'un métral qui réside sur place. Les habitants des mandements sont considérés comme des sujets de la ville.

Le changement politique apporte évidemment des changements dans l'organisation et la délégation des pouvoirs sur les villages. Des châtelains sont nommés et siègent, normalement une fois par semaine, dans les villages qui dépendent de leur châtellenie afin d'entendre les avis et doléances des communiens et de rendre la justice, civile et pénale.

UN CHANGEMENT CONFESSIONNEL UN PEU DIFFICILE

Le passage d'une confession à l'autre semble avoir occasionné, comme dans d'autres villages, quelques incompréhensions et résistances, qui prennent parfois une tournure cocasse. Et ce d'autant plus que la messe a été suspendue par une décision politique en août 1535 et qu'après la Réforme, adoptée officiellement en mai 1536, un certain flou règne dans l'intervalle, et même après. Ainsi, en mars 1536, le curé de Céligny, Jacques Baud, accompagné par François Dubourg se présentent devant le Conseil de Genève afin de demander la permission de « chanter messe à Cillignier jusqu'à ce qu'aux lieux circumvoisins l'on vive autrement ». Leur requête est évidemment refusée. On leur répond qu'un prêcheur va leur être envoyé le lendemain, et qu'ils devront l'écouter et bien le traiter !

Par la suite, Céligny va connaître une situation particulière et peut-être unique puisque l'ancien curé, après sa conversion et une rapide formation, obtient de devenir le premier pasteur du village. Il se marie et exerce son ministère jusqu'en septembre 1543 avant d'être destitué dans des circonstances assez spéciales. En effet, son épouse, Bernarde, est convaincue d'avoir commis l'adultère

avec Balthazar Bornand de Céligny. Les deux amants sont emprisonnés au village et jugés sur place. L'homme est condamné à sept jours de prison au pain et à l'eau et à 10 écus d'amende qui serviront à la réparation du temple. Pour elle, mariée, la peine est nettement plus lourde : elle sera mise au collier durant deux heures, portant une mitre de carton explicitant son délit, devra payer les frais de justice puis sera bannie perpétuellement des terres genevoises, avec interdiction de revenir à Céligny sous peine de fouet. De plus, le mariage contracté avec Jacques Baud est cassé par le juge. Un malheur n'arrivant jamais seul, quelques jours plus tard les autorités décrètent que Jacques Baud n'est pas, ou plus, capable d'exercer le ministère et lui défendent de s'en mêler à l'avenir. Pour le remplacer un prédicant de la ville sera envoyé chaque dimanche auquel un cheval sera prêté et qui recevra « quelque chose pour sa peine ». Quant à Baud, les sources indiquent qu'une année plus tard sa femme sera graciée et pourra revenir vivre avec lui. On ne sait cependant où et comment ils finirent leurs jours, sans doute à Céligny où la famille était bien implantée.

Quelques décennies plus tard, en 1574, un autre membre de la famille Baud, prénommé Gonet, est dénoncé et jugé par le châtelain. En effet, il s'est rendu, avec certains de ses domestiques, à Malavrande, un hameau proche d'Annessasse, pour y consulter une guérisseuse et devineresse afin de soigner un mal de tête dont tous souffraient. Le recours à ce genre de pratiques, assimilées soit à un retour au catholicisme, soit à une forme de sorcellerie, était interdit et sévèrement puni. En l'occurrence, le contrevenant doit faire amende honorable devant les autorités, demander publiquement par-

don à Dieu et payer une forte amende de 25 écus. Force est de constater que les historiens n'ont pas fait preuve de beaucoup de curiosité ni d'empathie pour essayer d'imaginer ce que le changement presque simultané de gouvernance et de confession a pu représenter pour les personnes concernées, à la ville et à la campagne. On observe cependant, à travers les faits relevés dans divers documents, que ce fut loin d'être évident.

LES RELATIONS AVEC LE VOISIN BERNOIS

Avant l'adoption officielle de la Réforme, à un moment où Genève était menacée par le duc de Savoie, elle avait appelé à son secours son allié bernois. En janvier 1536, ce canton suisse jouissant d'une importante force militaire envoie ses troupes libérer Genève de leur ennemi commun et profite de l'occasion pour conquérir le pays de Vaud, jusqu'alors sous domination savoyarde. Forts de leur succès militaire, et s'appuyant sur la convention de sauvegarde que les habitants de Céligny avaient obtenue du duc de Savoie au XV^e siècle, les Bernois tentent de garder le village et ses terres parmi leurs nouvelles possessions. Les Genevois tiennent bon. En se basant sur l'argument que, reprenant le pouvoir épiscopal, ils doivent également posséder et gérer les anciennes terres de l'évêque, du Chapitre et du prieuré de Saint-Victor, ils obtiennent la souveraineté sur Céligny, comme sur d'autres villages de la région, mais cette situation générera de nombreuses tensions et disputes jusqu'en 1726, lorsqu'un acte de délimitation de leurs territoires sera finalement accepté et signé par les deux parties. Seul le « couloir de Bossey », ancienne propriété de l'abbaye de Bonmont reste en mains

bernoises, puis vaudoises, faisant des Coudres une seconde enclave célignote.

DEUX RARES PLANS À VUE POUR CÉLIGNY



Détail du plan à vue du territoire de Céligny, dessiné par le peintre genevois Pierre Favre en 1551, à l'occasion d'un conflit de juridiction avec le canton de Berne. Réalisé à l'encre brune ©Archives de l'Etat de Genève

Dans ce contexte de perpétuels conflits de juridiction qui émaillent, du XVI^e au XVIII^e siècle, les rapports entre Céligny, territoire genevois, et les villages voisins sous domination bernoise, un épisode en particulier offre l'occasion d'élaborer trois extraordinaires plans à vue. Deux d'entre eux représentent Céligny tandis que le troisième, réalisé par une autre main, montre le territoire du village voisin de Crans. Les deux dessins de Céligny, l'un simplement tracé à l'encre, l'autre aquarellé en couleurs, sont l'œuvre d'un peintre et peintre verrier genevois, Pierre Favre (vers 1527-1567), connu par les sources qui ont permis de lui attribuer ces travaux de commande. Le litige survient au début de l'été 1551, entre le châtelain nommé par la Seigneurie de Genève, Pierre Sermod et Urbain Quisard, seigneur de Crans. Il ne va trouver son issue qu'en 1554 par la signature d'un acte de délimitation entre les autorités bernoises et genevoises et surtout par la plantation de 28 bornes de pierre qui sont partiellement représentées sur le plan à la plume. Pourtant, malgré l'établissement concret de cette ligne de démarcation territoriale, les accrochages et les récriminations vont continuer.



Plan à vue aquarellé du territoire de Céligny, dessiné par le peintre genevois Pierre Favre en 1551, à l'occasion d'un conflit de juridiction avec le canton de Berne. ©Archives de l'État de Genève

LA VIE AUX CHAMPS

Ces deux exceptionnelles vues de Céligny, complétées dès la fin du XVII^e siècle par de nombreux plans cadastraux, posent le décor de la vie campagnarde qui était celle des habitants des lieux entre le Moyen Âge et la fin de l'Ancien Régime. En effet, on se place dans le temps long, pendant lequel le mode de vie évolue lentement, en particulier hors des villes. Les années s'écoulent au rythme des saisons et des travaux agraires. Le plan à vue coloré représente ce paysage de bocage, avec des haies bordant prés, champs et vignes, ses arbres isolés au milieu des parcelles, les labours déjà effectués et les teintes différenciées qui illustrent les diverses cultures. Dans leurs villages, les paysans vivent presque en autarcie, produisant les céréales, qui sont, sous forme de pain, la base de l'alimentation, mais aussi les légumineuses (lentilles, pois, fèves), les légumes (choux, raves, navets, poireaux, carottes, épinards, salades), les fruits (pommes, poires, prunes, cerises, pêches), le vin, la viande et les laitages. On utilise toutes les techniques de conservation connues, telles que le séchage, le salage, le fumage afin de constituer les réserves à consommer durant la saison froide. Les champs plantés de chanvre, les chènevières, fournissent la matière première

nécessaire pour confectionner linge de maison et vêtements. Les poissons du lac devaient compléter l'assortiment des denrées, même si la pêche était soumise à des droits. Enfin la proximité des bois permettait la récolte de champignons, baies ou châtaignes. Les surplus de produits ou de vin devaient normalement pouvoir être vendus en ville. Mais pour les habitants de Céligny, la chose était compliquée : d'une part ils n'avaient pas le droit de vendre en territoire bernois et d'autre part, pour se rendre à Genève, ils étaient soumis à un péage à Coppet. Jusqu'au XVIII^e siècle, malgré leurs requêtes d'exemption, ils se heurtèrent à l'intransigeance des autorités bernoises !

L'habitat était groupé à proximité du temple et de la maison forte, les maisons et dépendances entourant la place centrale, à la croisée des chemins, si l'on excepte une unique bâtisse sur le chemin de Crans. La précision des dessins de Favre est telle que l'on y distingue même le fameux arbre de la place, entouré de son muret. Il faut s'imaginer une vie quotidienne où les échanges sociaux sont continuels, liés à l'obligation d'aller chaque jour chercher de l'eau, s'occuper du bétail et du poulailler, vaquer à ses occupations principalement à l'extérieur, le tout avec des moyens d'éclairage rares et relativement coûteux. S'y ajoutait

UN EXEMPLE D'EXIGENCE BERNOISE ABUSIVE

En 1615, les marchands de bois genevois, qu'on appelle des fustiers, expliquent au Petit Conseil que le port de Céligny est bien commode, et qu'il serait bon de pouvoir y embarquer le bois provenant des forêts proches à destination de la ville. Cependant, le bailli de Nyon exige le paiement d'un péage. Les autorités lui rappellent que les usagers n'ont pas à le verser, s'agissant de transports d'une terre genevoise à une autre...

l'obligation hebdomadaire de se rendre au culte... Il était difficile, dans ces conditions, d'échapper au regard, voire au contrôle de ses voisins ! Certaines tentatives de distractions se voyaient vite interdites, comme par exemple, en 1595, lorsque Louis de Céligny tint taverne « où la plupart du village se vont achever de ruiner » ! Dénoncé, il doit fermer son débit de vin, sous peine de 20 florins d'amende.

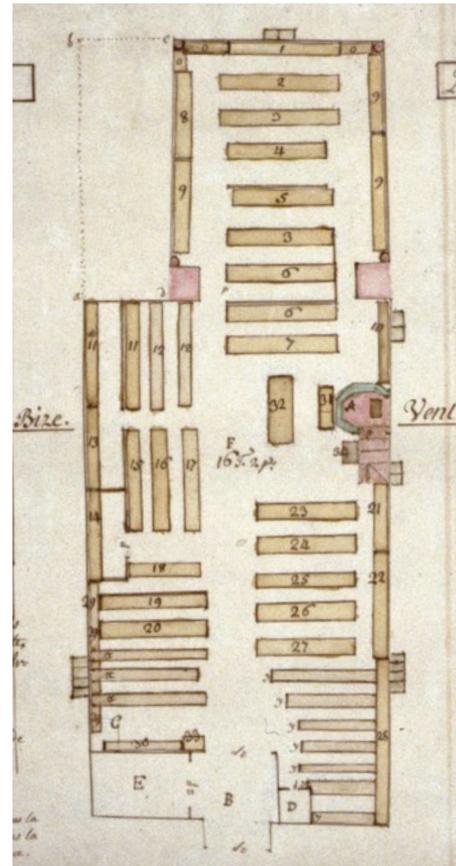
BÂTIMENTS PUBLICS OU À USAGE PUBLIC

Dès les années 1540, les sources démontrent la volonté de reprise en main de la part des autorités genevoises de la gestion des biens publics des campagnes. Ainsi par exemple, en 1543, les conseillers apprennent que des objets liturgiques et d'anciens ornements subsistent du culte catholique de l'église de Céligny et sont conservés chez deux habitants. Ils exigent la restitution des deux calices et patènes en argent qui sont ensuite vendus au maître des monnaies en vue d'être fondus, la somme ainsi recueillie étant versée au bénéfice de l'Hôpital, institution créée en 1535 et dédiée principalement à l'assistance aux pauvres.

LE TEMPLE, LE PRESBYTÈRE ET LA GRANGE DES DÎMES

On l'a vu, l'ancienne église Saint-Martin, devenue temple après la Réforme, était déjà en mauvais état au Moyen Âge. La charge de son entretien était partagée entre le curé, responsable du chœur, les paroissiens, responsables de la nef, et les familles fondatrices et leurs héritiers, en charge de leurs chapelles. Au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, le sujet revient souvent dans les préoccupations

des autorités, régulièrement sollicitées par les plaintes des prédicants concernant le lieu de culte ou leur logement. Dans les années 1550, le pasteur se préoccupe également des terres de la Seigneurie qui sont mal cultivées et qu'il serait, selon lui, préférable de louer. Le temple et, en particulier, sa toiture et son plancher seront ainsi réparés en 1579, 1619 et 1641, les autorités se bornant souvent à fournir le bois de chênes coupés dans la proche forêt communale. En 1651, une nouvelle cloche est confectionnée mais les paroissiens refusent de payer le travail du fondeur André Emery ! Entre 1686 et 1687, la toiture « fort en désordre et délabrée » nécessite un important chantier de réfection confié au maître charpentier François Moré de Céligny, assisté par



Plan de la disposition intérieure des bancs dans le temple, en 1786 soit avant sa profonde transformation au début du XIX^e siècle, conservé aux Archives de l'Etat. ©Service cantonal d'archéologie, DT



La place du village avec à droite la grange des dîmes remontant aux années 1720, avant 1907, date de sa démolition, carte postale. ©BGE

Benjamin Armagnier de Crassier. Selon l'estimation, 1000 tuiles courbes seront nécessaires pour la nouvelle couverture. Les discussions portent toujours sur le partage des frais. Pour ce chantier, le Conseil de la ville accepte de payer un maximum de 200 florins, les paroissiens devant assumer le reste. Le premier plan cadastral nous montre le bâtiment représenté comme un simple rectangle, avec le cimetière contigu, à sa droite, et à sa gauche, séparée par une cour, la maison de la cure comme on l'appelle encore. Des cadastres plus précis, en 1722 et 1745, détaillent deux édicules accolés à la façade nord du temple, reliés par un couvert, et décrits comme four et « crotton » c'est-à-dire cachot, pour le plus proche de la place, et prison pour celui situé à l'arrière.

Dès le début du XVIII^e siècle et par la suite, le clocher fait l'objet de plusieurs modifications. Un croquis de 1718 le montre déjà doté de sa double arcade caractéristique, puis, dix ans plus tard il est reconstruit, recevant alors un fronton

arrondi et une horloge, selon un modèle proche du temple de la Fusterie en ville de Genève, bâti en 1713. Nous verrons qu'au début du siècle suivant, un nouveau chantier transformera le temple de façon plus importante.

Au moment de la Réforme, l'ancienne cure devient le logement des pasteurs. En 1545, le ministre s'étant plaint du mauvais état de son logement, les autorités vendent un petit pré dépendant des biens de la cure pour payer les travaux de réfection. Un contrat est passé avec un artisan local, Louis Emonin en vue de la remise en état de la maison. En 1585, le pasteur obtient l'agrandissement de sa maison et la construction d'un four, qui sera déplacé en 1643 dans le cachot de la prison du village, vraisemblablement situé contre le temple. Devenu très vétuste et inhabitable, le bâtiment de la cure sera démoli. Reconstitué en 1725-1726, le presbytère existe toujours.

Le cadastre levé vers 1690 montre que la grange des dîmes était accolée à la cure.

Ce bâtiment à caractère public revêtait une certaine importance dans les villages anciens, puisque c'était là qu'étaient entreposées les céréales et autres produits issus du paiement en nature de l'impôt appelé dîme, qui représentait à l'origine le dixième de la récolte. À la fin du XVII^e siècle, sa reconstruction est évoquée. Ce sera chose faite sans doute au moment de la démolition-reconstruction de l'ancienne cure, en 1723-1726. La reconstruction de la grange des dîmes dut suivre car le plan cadastral de 1745 la montre rebâtie de l'autre côté de la place. Ce bel édifice subsistera au cœur du village jusqu'au début du XX^e siècle, avant d'être remplacé par l'actuelle mairie.

D'une manière générale, on constate que les bâtiments publics sont polyvalents, cumulant des affectations parfois contradictoires, dans une obligation d'économie et un souci d'utiliser au mieux les édifices existants.

UNE ÉCOLE ?

Au Moyen Âge, dans les campagnes, il semble que les curés se chargeaient de dispenser quelques rudiments de lecture, en plus du catéchisme. Après la Réforme, l'ambition existe d'instruire les enfants des villages mais bien souvent les moyens et le personnel manquent. En décembre 1557, les habitants de Céligny demandent aux autorités genevoises de les aider « à entretenir un maître d'école propre et ydoine à instruire la jeunesse dudit lieu ». Ils obtiennent la venue d'un enseignant, un certain Jean Bompar, et 20 florins par an pour le payer, mais la décision doit être approuvée par le châtelain et le pasteur, ce qui n'est pas encore le cas trois mois plus tard... Après quelques années, en mars 1564, on apprend qu' Aimé Calapedius enseigne aux enfants depuis le mois de décembre précédent, mais qu'il n'a pas encore été payé. Pour obtenir son dû, il doit préalablement être accepté par les pasteurs de la ville. À la fin du

XVII^e siècle, en 1699 le maître d'école s'appelle François Nougaret. Originaire du Languedoc, il est marié, mais décède en 1704 à l'âge de 43 ans. Il n'existe pas de bâtiment destiné exclusivement à l'école, les cours sont donnés dans une salle au-dessus de la prison, donc dans une dépendance du temple.

LA PRISON, LE GIBET ET LE PILORI

Les châtelains exerçant la justice par délégation, doivent pouvoir enfermer les auteurs de méfaits, avant et après leur jugement et, le cas échéant, les exécuter, d'où l'existence et l'entretien d'un lieu dédié, même si dans la réalité, ce cas de figure ne se présentait que rarement. Les prisons de campagne n'étaient qu'un ou deux petits cachots appelés communément « crottons », fermant à clé et aménagés à proximité de l'endroit où les châtelains tenaient leur cour de justice. Souvent il s'agissait du presbytère, comme à Satigny par exemple, et vraisemblablement aussi à Céligny puisque le pasteur se plaint en 1554 du fait qu'il ne peut demeurer dans la cure parce que



Les fourches patibulaires genevoises à Céligny, dessinées sur le Cadastre B 53 en 1745, conservé aux Archives de l'Etat.

le châtelain, pourtant absent la plupart du temps, l'occupe. Comme les autres bâtiments, la prison est mal entretenue.

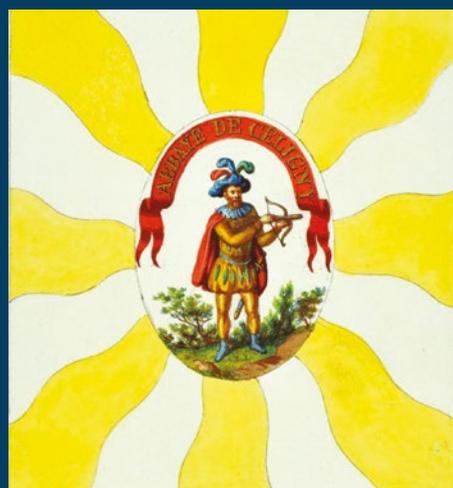
En 1547, Louis Emonin, que l'on a croisé actif pour la cure, est payé en vue de réparer la prison. Mais visiblement, il n'en fait rien, ce qui conduit les autorités à le menacer, s'il n'obtempère pas, de devenir le premier occupant dudit cachot ! À la fin du XVI^e siècle, on parle de la reconstruire, sans que l'on sache si la décision est suivie d'effet. Sur les cadastres du XVIII^e siècle, la prison et le cachot sont toujours signalés dans deux locaux accolés à la face nord du temple.

L'emplacement du gibet, parfois aussi appelé patibules ou fourches patibulaires est mieux connu. En effet, sur le plan à la plume de 1551, on distingue, tout en

Recueil de plans cadastraux levés en 1790 par les géomètres Georges Christophe et Pierre Mayer. La planche 4 montre le bord du lac avec l'emplacement des patibules de Genève (à gauche) et de Vaud. Sur le territoire vaudois on distingue deux carrières, vraisemblablement de molasse du lac, sans doute utilisées localement. ©Commune de Céligny (détail)

L'EXERCICE DU TIR

Une tradition très ancienne que les habitants de Genève et de ses terres partageaient avec leurs alliés et voisins helvétiques était de s'exercer au maniement des armes à feu. Dès avant 1625, les Célignotes disposaient d'un lieu de tir à l'arquebuse, que l'on retrouve dans le lieu-dit « place commune du tirage » mentionné sur un plan cadastral de la fin du XVII^e siècle et situé le long du chemin menant à Crassier. Un document de 1703 recense 29 hommes susceptibles de savoir tirer, célibataires ou mariés, âgés de 19 à 44 ans (dont 13 portent le patronyme de Baud) ! Cet exercice se constituera en société de tir appelée « abbaye de Céligny » en 1821 avant d'être dissoute en 1893.



Dessin aquarellé du drapeau de l'Abbaye de Céligny, par Louis George, fin XIX^e siècle. ©BGE



bas, à gauche de l'image et du nant, au bord du lac, deux des piliers du gibet de Coppet. En 1562, les textes indiquent que celui de Céligny doit être « dressé », c'est-à-dire construit, à la même distance du nant que celui de Coppet, mais sur l'autre rive. Le charpentier Pierre Mut, qui y travaille, en chute et se retrouve « presque tout froissé » selon les termes du Registre du Conseil. Par bonheur pour lui, les autorités font preuve de sollicitude et décident de le faire soigner à l'Hôpital général, en ville. Plus d'un demi-siècle plus tard, en 1633, les fourches patibulaires doivent être reconstruites, de même qu'en 1666, date à laquelle on signale qu'elles « tombent de caducité ». En 1689, elles sont à nouveau réparées. Tout au long du XVIII^e siècle, les patibules sont représentées sur les plans, celles de Genève à quatre piliers, celles de Berne à trois; cette différence correspondant soit à la réalité de traditions constructives diverses, soit à une volonté de les

Situées près de la grande route du lac, elles avaient une double fonction. D'une part, celle de signaler au passant la souveraineté genevoise sur cette portion de territoire et d'autre part, comme sinistre lieu de torture et de mort, celle de servir de rappel dissuasif aux potentiels malfaiteurs.

Enfin le pilori, ce poteau auquel on attachait durant quelques heures un délinquant condamné à l'exposition publique est représenté sur les plans, au milieu de la place du village jusqu'en 1790. Il disparut sans doute durant les événements révolutionnaires.

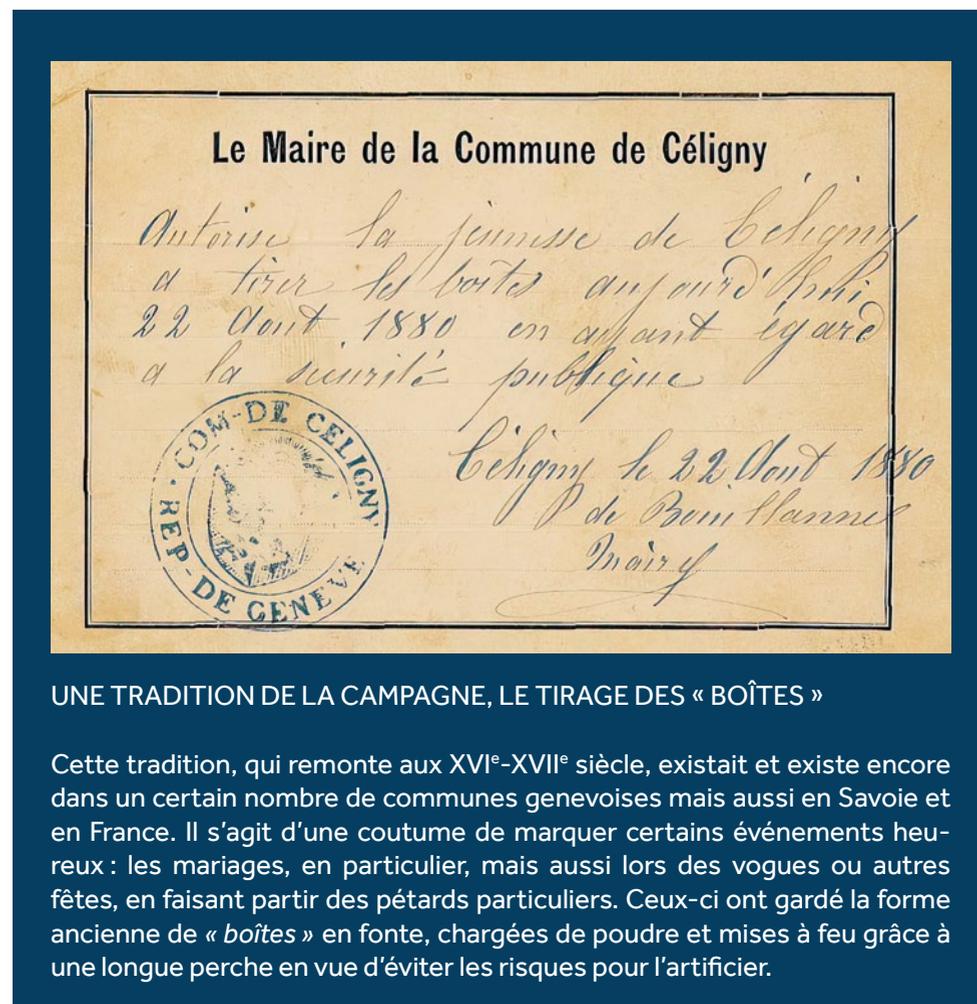
LES MOULINS DE CÉLIGNY

Le territoire de Céligny bénéficie d'un régime hydrographique tout à fait particulier, et même unique dans notre canton. En effet, les principaux ruisseaux qui le traversent et l'irriguent, le Grenier et le Brassus, sont le résultat d'une intervention humaine. Ils sont alimentés par une prise d'eau sur la Versoix située à l'aval de Divonne. Une première dérivation, attestée déjà au XIII^e siècle, le Grenier, a sans doute été aménagée en vue de faire tourner les roues d'un ou de plusieurs moulins. Dès 1461, elle alimente par un deuxième bras, le Brassus, le moulin de la famille de Céligny à Garengo. Une nouvelle prise d'eau est aménagée en 1545 par le seigneur de Crans, Urbain Quisard, pour fournir la force hydraulique à son moulin. La famille de Céligny et les habitants du village s'étant opposés à un tracé passant sur leurs terres et susceptible de diminuer la force du courant alimentant leur moulin de Garengo situé en plein cœur du village, un itinéraire différent fut finalement créé. Ce moulin subsista jusqu'au



distinguer. En 1790, le lieu-dit qu'elles occupent encore s'appelle « Au champ des Justices »; sur le cadastre français de 1812 l'édicule n'existe plus mais le lieu-dit « Aux Fourches » ou « Au Gibet » subsiste.

Le pilori (écrit pelory) au milieu de la place du village, tel qu'il est représenté sur le Cadastre B 53 en 1745, conservé aux Archives de l'État (détail).



UNE TRADITION DE LA CAMPAGNE, LE TIRAGE DES « BOÎTES »

Cette tradition, qui remonte aux XVI^e-XVII^e siècle, existait et existe encore dans un certain nombre de communes genevoises mais aussi en Savoie et en France. Il s'agit d'une coutume de marquer certains événements heureux : les mariages, en particulier, mais aussi lors des vogues ou autres fêtes, en faisant partir des pétards particuliers. Ceux-ci ont gardé la forme ancienne de « boîtes » en fonte, chargées de poudre et mises à feu grâce à une longue perche en vue d'éviter les risques pour l'artificier.

XIX^e siècle, avant d'être détruit. Enfin, plus récent puisqu'il remonte au tout début du XIX^e siècle, le moulin Fatio, alimenté par une dérivation du canal de Crans est désaffecté depuis longtemps mais les bâtiments subsistent le long de la route de Crassier, au nord du village.

L'APPARITION DES MAISONS DE MAÎTRE

On peut considérer que certains domaines ruraux ont commencé à se constituer dès le Moyen Âge entre les

mais des familles de la petite noblesse campagnarde. Mais c'est dès la deuxième moitié du XVI^e siècle et surtout au XVII^e, que ces propriétés sont rachetées par des familles citadines et de nouveaux domaines sont créés. Ainsi des familles patriciennes ou bourgeoises de Genève disposaient d'une « campagne » qui leur fournissait les produits de la terre pour leur usage en ville et d'un lieu de villégiature estivale. Les bâtiments hérités du passé étant souvent très simples et vétustes, ils firent l'objet de reconstructions durant le XVIII^e siècle, le siècle d'or

Autorisation officielle

du maire de Céligny P. de Bouillanne, donnée à la Jeunesse pour tirer les boîtes le lendemain, datée du 22 août 1880. Coll. privée famille Isoz.

des maisons de maître. La commune de Céligny en compte plusieurs exemples. Dans le village, Garengo et l'Élysée sont deux illustrations de ce phénomène.

LE XVIII^E, UN SIÈCLE AGITÉ

Au cours du XVIII^e siècle, dès la première décennie et en plusieurs épisodes, la période est troublée par le combat pour l'obtention des droits, principalement politiques, mené par ceux qui en étaient exclus. En effet, seuls les citoyens et les bourgeois pouvaient élire et être élus, tandis que les citadins natifs, c'est-à-dire nés à Genève ou issus de parents nés à Genève mais n'ayant pas acquis la bourgeoisie, et les sujets de la campagne, encore soumis aux droits féodaux, ne pouvaient participer à la prise des décisions. En décembre 1792, le gouvernement tombe et un édit accorde la citoyenneté à tous, à condition d'être né homme, de père protestant, à Genève ou sur son territoire. Quelques mois auparavant, au mois d'août, le pasteur Cayla, chargé d'une visite de la paroisse, relève dans son rapport la bonne conduite des chefs de famille mais déplore « *l'insubordination qui s'est manifestée depuis un an dans la jeunesse du village et son penchant à l'ivrognerie et au libertinage* », signe peut-être que l'effervescence politique

favorise un certain relâchement des mœurs. La Constitution de 1794 qui suit ces événements réorganise également le territoire en districts où les châtelains sont remplacés par des juges de paix. Pour le district de Céligny, le premier juge de paix choisi est Jean-François Fatio, d'une famille reconnue du village. Cependant, en cette même année 1794, le gouvernement issu de la révolution décide d'abolir les communes rurales et de nationaliser leurs biens. Son objectif est de remettre en culture une partie de ces terres laissées en friche, pour favoriser l'approvisionnement de la ville, et d'en vendre d'autres afin de renflouer les finances publiques.

À Céligny, la réaction est prompte. Les paysans sont furieux et déclarent même ne plus vouloir de « *la qualité de citoyen de Genève* » et « *être prêts à se faire Suisse* » ! Mais dans les faits, il semble que l'éloignement, le risque d'une intervention bernoise, dont le gouvernement n'est pas disposé à laisser se répandre les velléités révolutionnaires sur leurs terres vaudoises, et vraisemblablement la gestion éclairée de Fatio apaisent la situation. Les biens communaux et les terres des paysans de Céligny ne sont finalement pas vendus.

LA SOCIÉTÉ COLLECTIVE

Dès le XIV^e siècle, comme d'autres villages de la région, les habitants détiennent des droits sur les eaux, les chemins, les bois ou les terres de la paroisse appelés biens communaux. En 1725, sur proposition du châtelain, motivée par une volonté de meilleure gestion de ces biens du point de vue économique, une Société collective est créée à Céligny. Elle est chargée de l'entretien des bâtiments qu'elle possède, ainsi que des chemins et cours d'eau. Elle va subsister jusqu'en 1861.

CÉLIGNY, DE L'OCCUPATION FRANÇAISE À LA FIN DU XIX^E SIÈCLE

CÉLIGNY COMMUNE FRANÇAISE

Prise dans le vaste mouvement qui bouleverse l'équilibre des forces et les frontières européennes, Genève est annexée par la France, sans coup férir, le 26 avril 1798. Le 30 avril, à Céligny, lors d'une assemblée extraordinaire de la Société collective tenue au temple, la décision du partage immédiat des biens de la société est prise. Ayant échappé à la nationalisation durant la période révolutionnaire, il s'agissait donc de les sauver une nouvelle fois ! Céligny change de statut, elle devient une commune du département français du Léman qui englobe, en plus des territoires de l'actuel canton de Genève, le Pays de Gex, le Chablais, le Faucigny et une partie du Genevois savoyard. Ses habitants accèdent enfin aux droits politiques puisque chaque commune est désormais administrée par un maire assisté par un ou deux adjoints et dotée d'un Conseil municipal. Le premier maire, Jean Chenevard, et dix conseillers municipaux sont élus et siègent pour la première fois le 7 décembre 1800. Ils s'attaquent d'emblée à un sujet important, l'état des chemins, ponts et conduites d'eau qui, faute d'entretien, étaient en mauvais état. La Société économique reprend, elle, la gestion de tous les bâtiments, tels que temples, écoles ou autres, qui appartenaient à l'ancienne République genevoise. Pendant les 15 ans que dure l'occupation française, la vie quotidienne des Célignotes n'est que relativement chamboulée. Une lourde obligation pèse cependant sur la population, la conscrip-

tion, qui force les jeunes hommes en état de servir à s'engager dans les armées napoléoniennes. Certains, tel François Louis Baud, n'en reviendront pas.

Concernant le temple, alors qu'un plan de 1786 nous montre la chaire adossée au mur sud et les bancs disposés en auditoire, un choix souvent appliqué aux lieux de culte protestants, c'est pendant l'occupation française, en 1806, que l'édifice subit une profonde transformation. Le chœur gothique, voûté d'ogives, est démoli, la nef allongée et l'ensemble prend la forme rectangulaire qu'on lui connaît aujourd'hui. La chaire est remplacée du côté est, où se trouvait l'ancien chœur, et les bancs reprennent un alignement plus classique. Par la suite, seul le clocher se verra encore modifié.

GENÈVE DEVIENT SUISSE... ET CÉLIGNY LA SEULE ENCLAVE GENEVOISE

Avec la chute de Napoléon, l'ancienne République est restaurée dès le 31 décembre 1813. Quelques jours auparavant, le passage de l'armée autrichienne en route pour rejoindre la ville impose à Céligny le cantonnement de 600 cavaliers hongrois dont il faut assurer l'hébergement et le ravitaillement pour hommes et bêtes ! Mais de grands changements attendent Genève et ses alentours puisque l'une des importantes retombées de la fin de l'Empire français consiste en une recomposition du paysage européen. L'Histoire est en marche pour Genève qui, depuis le Moyen Âge,



Empreinte du sceau de la mairie de Céligny à l'époque où la commune faisait partie du département du Léman. Coll. privée famille Isoz.

avait noué des liens de combourgeoisie avec certains cantons suisses. Après le Congrès de Vienne, mais avant la signature des seconds traités de Paris (10 novembre 1815) et de Turin (16 mars 1816), Genève devient officiellement un canton suisse le 19 mai 1815. Pour accéder à ce nouveau statut, il a fallu mener à bien des négociations avec la France et la Savoie afin que le territoire morcelé de l'ancienne République, qui ne comprenait que la ville et ses abords et les mandements de Jussy et de Peney, puisse constituer une entité continue et gérable. Jusqu'à l'occupation française, les mandements étaient, de fait, enclavés dans les terres de leurs voisins catholiques. Avec le rattachement des Communes réunies, ce ne sera plus le cas. Seule Céligny, majoritairement enclavée dans le canton de Vaud, au-delà de la ville de Coppet, ne peut être reliée à Genève et demeure l'unique témoin d'une situation qui était la règle, également pour d'autres secteurs, depuis le Moyen Âge.

AU XIX^E SIÈCLE, MOBILITÉ, TRAVAUX ET PROGRÈS

Pour Genève et ses communes, le XIX^e siècle se caractérise par la mise en place d'une nouvelle organisation politique et d'une administration, cantonale et communale, qui va progressivement s'adapter et s'améliorer. Pour Céligny, surviennent un certain nombre de changements concernant principalement les réseaux de communication et les équipements communaux. Ainsi, en 1852, un nouveau chemin pour mener du village aux Coudres est tracé, plus direct et plus facile à entretenir. Toujours dans un souci d'accessibilité, la rude pente du chemin de la Creuse est corrigée en 1877 par l'aménagement

du zigzag traversant le coteau qui existe toujours aujourd'hui.

La modernité arrive aussi grâce à la création de la ligne de chemin de fer, malgré quelques péripéties surnommées le «*Conflit de Céligny*». En effet, à l'époque, il n'y a pas encore une véritable vision d'ensemble au niveau fédéral et les compagnies locales, souvent mises sur pied par des promoteurs avec l'accord des autorités cantonales, se font concurrence en vue d'obtenir les concessions sur un réseau qui se construit par tronçons. En l'occurrence, la polémique se règle entre les compagnies vaudoise et genevoise, qui finissent par fusionner, et la ligne reliant Genève à Morges en passant par Versoix, Coppet et Céligny est inaugurée en 1858. Une première gare, puis un buffet tout proche offrent leur confort aux voyageurs en attente. En 1862, un débarcadère construit par la Compagnie Générale de Navigation permet aux bateaux à vapeur d'accoster, et aux amateurs d'excursions de découvrir les agréments de ce rivage préservé. Bientôt l'hôtel des Rives d'Or leur permet également de séjourner et de savourer des spécialités locales et lacustres! D'autres étapes de la modernisation et de nouveaux liens au monde se marquent par l'installation d'un bureau de poste dès 1862, du télégraphe dès 1868 et du téléphone dès 1896.

De nouveaux bâtiments publics sont également construits, telle l'école achevée en 1841. Ce bâtiment scolaire est très polyvalent puisqu'il abrite également le logement du maître d'école, le «*régent*» comme l'on disait alors, le poste de gendarmerie, le hangar de la pompe à incendie et une salle de mairie. Le cimetière (venu compléter celui du temple depuis déjà plusieurs décen-



nies), qui se trouvait du côté droit de la mairie actuelle, ne pouvant être agrandi, est transféré à l'extérieur du village, au lieu-dit Pré de Bartholomier, en 1841. Un demi-siècle plus tard, la commune, à nouveau confrontée à l'exiguïté de son espace funéraire, achète le Champ Marmillod afin d'y installer un nouveau cimetière inauguré en 1894.

Mais c'est aussi un temps de relations sociales plus intenses, qui se manifestent dans l'existence de sociétés et d'activités festives. Les compagnies de pompiers, les sociétés de tir, les «*Jeunesses*» et sans doute d'autres groupes ou particuliers à Céligny et dans les villages des alentours, vaudois ou français, organisent des bals, dont témoignent les autorisations et les billets d'entrée soigneusement conservés dans certaines familles. Généralement, on s'y rend en joyeuses bandes, à pied ou en charrettes et, la danse étant autorisée jusqu'à minuit, on peut imaginer les rentrées tardives, après une soirée un peu arrosée de vins du pays, favorisant les rencontres lors desquelles les couples se formaient...

LE XX^E SIÈCLE

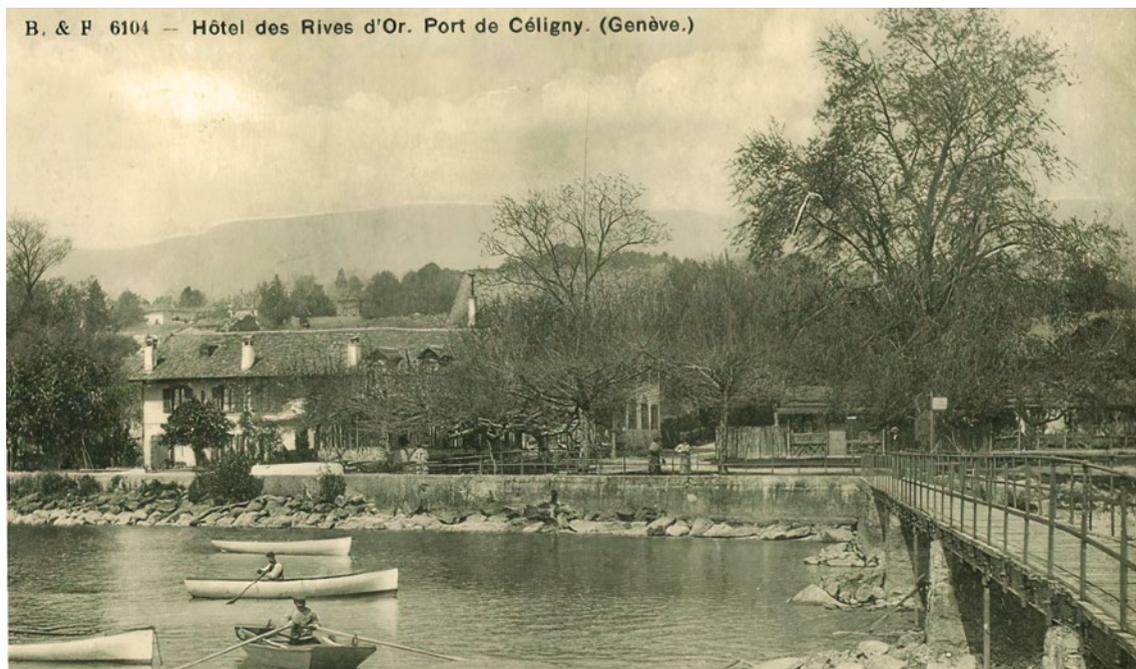
Durant le siècle écoulé, la commune de Céligny voit s'accroître sa population mais de manière modérée et graduelle, sans arrivée massive puisqu'elle passe de 390 habitants en 1900 à 599 en 2000. Les infrastructures se modernisent, au gré des progrès techniques, le tissu social et les activités se modifient, sans heurts, dans une certaine harmonie. L'électricité, et avec elle le nouvel éclairage public, est arrivée au village de Céligny en 1904 grâce à la signature d'une convention avec la Compagnie



La gare de Céligny au début du XX^e siècle, carte postale. ©communes-genevoises.ch.

Autorisation officielle du maire de Céligny P. de Bouillanne, donnée à la Jeunesse pour danser jusqu'à minuit, datée du 5 mars 1881. Coll. privée famille Isoz.

B. & P 6104 — Hôtel des Rives d'Or. Port de Céligny. (Genève.)



Le port et son débarcadère, avec l'hôtel restaurant *Aux Rives d'Or*, fin XIX^e-début XX^e siècle, carte postale. ©communes-genevoises.ch

vaudoise d'électricité, renouvelée en 1954 pour 80 ans. L'alimentation en eau potable, tout d'abord assurée, dès 1909, par la Société des eaux Crans-Céligny-Borex, a été reprise depuis 1955 par les Services industriels de Nyon. Dans les années 1960, malgré les oppositions, la commune doit se résoudre à voir le haut de son territoire coupé par le passage de l'autoroute Genève-Lausanne, dont le premier tronçon est inauguré en 1964, année de l'Exposition nationale dans la capitale vaudoise.

Concernant les édifices publics, la première réalisation majeure du XX^e siècle, en 1907-1908, se concrétise par la construction de la mairie, au centre du village, à l'emplacement du bâtiment de l'ancienne «*grange des dîmes*» remontant au XVIII^e siècle. Le bâtiment, qui accueille les bureaux de la commune, la salle du Conseil municipal et la salle communale qui sert aussi de salle

de gymnastique est dû à l'architecte Edouard-Henri Arthur.

Durant la première moitié du XX^e siècle, et malgré deux guerres mondiales, la vie de Céligny, commune rurale, ne change que fort peu. Tout au plus, lors des deux épisodes guerriers, un certain nombre d'hommes se retrouvent mobilisés ce qui conduit un habitant de la commune, Fernand Chenevière, à constater, en septembre 1939: «*Notre village n'a plus ni laitier, ni boulanger, ni maréchal, ni officier d'état civil, ni suppléant, ni capitaine, ni lieutenants de pompiers; la municipalité est réduite au Maire, - heureusement! - à un Adjoint et à un Conseiller...*».

Après la guerre, l'un des premiers faits marquants est la modification des limites de la commune et, partant, des frontières entre Vaud et Genève. Un premier projet ayant été refusé pour des raisons fiscales par le Conseil d'État genevois en janvier

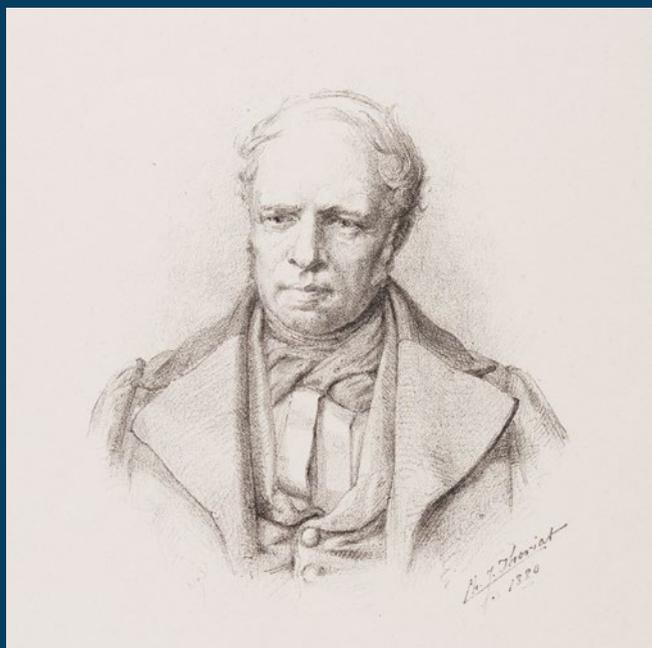
1951, l'accord n'est finalement trouvé et ratifié par une loi qu'en automne 1953. Une nouvelle modification sera encore nécessaire en 1971, après la construction de l'autoroute.

D'une manière générale, durant la seconde moitié du siècle dernier, on peut constater que les questions d'aménagement du territoire sont sans doute celles qui ont le plus occupé les autorités municipales et peut-être les discussions des Célignotes. Le remplacement de l'ancien passage à niveau par un passage sous voie en 1976 relève de la simple logique, même s'il fallut une pétition et quelques années pour y parvenir. En revanche, concernant la création de nouveaux logements, le type de bâtiment et l'emplacement de ces derniers, différentes visions ont pu émerger et éventuellement s'affronter dès les années 1960-1970. Une Fondation ad hoc ayant été créée, un certain nombre de petits immeubles ont été réalisés, permettant d'accueillir les enfants de la commune qui désiraient y rester et de nouveaux habitants. Hormis les réalisations d'aménagement et de constructions, un épisode de la vie politique communale est à relever: l'élection, en 1980, de la première femme maire de la commune, et première femme maire d'une commune genevoise à système majoritaire, Mme Jacqueline Kössler. Déjà conseillère municipale dès 1963, adjointe depuis 1974, elle va présider aux destinées de la commune jusqu'en 1991. C'est à la fin de son deuxième mandat que sera inauguré le Centre communal, proche de la gare, qui a permis la création d'un abri de protection civile, une obligation fédérale, d'un office postal, de logements et d'un hangar pour la voirie.

Une trentaine d'années plus tard, l'on peut considérer que le renoncement à la création d'une zone villa, le choix de conserver à Céligny sa vocation agricole et viticole et la mise sous protection d'un certain nombre d'édifices anciens et emblématiques ont permis de maîtriser son développement. Il faut ajouter que la loi genevoise ne donne pas aux autorités communales l'autonomie en matière d'aménagement du territoire, conférée par loi vaudoise aux communes voisines qui de ce fait, ont pu initier le mitage de leur territoire. Bien que sa vocation résidentielle se soit renforcée ces dernières décennies, Céligny, ses autorités et les habitants qui les ont élues ont réussi à éviter l'écueil du village-dortoir et à préserver l'image et l'âme du village et de ses hameaux qui font son charme et sa réputation.



Deux douaniers suisses posent de part et d'autre de l'une des 72 bornes frontières existant entre les cantons de Vaud et Genève, avant 1950 (?). ©BGE/Louis Bacchetta (DR)



RODOLPHE TÖPFFER (1799-1846)

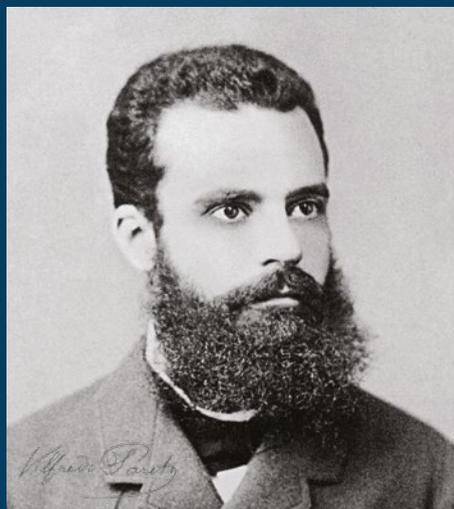
Fils du peintre Wolfgang Adam Töpffer, né à Genève, Rodolphe Töpffer manifesta tôt des talents de dessinateur. Cependant après une période de formation à Paris, il doit renoncer à la carrière de peintre en raison de problèmes ophtalmiques. Il se tourne vers l'enseignement et ouvre en 1824 son propre établissement. Entre 1823 et 1842, ses voyages en Suisse, en Savoie ou en Italie deviennent le sujet d'albums uniques, manuscrits et illustrés. Il écrit aussi des pièces de théâtre et réalise ses premières histoires en estampes: *l'Histoire de M. Vieux-Bois* en 1827, *Le Docteur Festus* (1829), *Histoire de M. Jabot* (1831). Sa pratique et sa théorisation des histoires en estampes l'ont fait reconnaître

Estampe réalisée par Ch. J. Theriat, de Rodolphe Töpffer d'après le buste de Mr Charles Töpffer. ©Bibliothèque de Genève

comme l'un des pères de la bande dessinée. Il a écrit également des nouvelles et un roman. Très actif, il s'engage sur le plan politique, dans les rangs conservateurs, en devenant député (1834-1841) et par de nombreux articles et pamphlets. Ami d'Abraham Pascalis, professeur de mathématiques à l'Académie et propriétaire d'une maison dans le village de Céligny, Töpffer y venait souvent avec ses élèves. Malade, il y séjourna durant quelques semaines. Après sa mort, Pascalis fit ériger une fontaine en souvenir de son ami, dans son jardin, où elle se trouve toujours.

VILFREDO PARETO (1848-1923)

Après des études de mathématiques et de physique à l'école polytechnique de Turin, cet ingénieur et marquis italien a travaillé pour les chemins de fer et l'industrie dans son pays d'origine jusqu'en 1892. L'année suivante, il devient professeur d'économie politique à l'Université de Lausanne jusqu'en 1917, avec également le titre de professeur de sciences politiques et sociales dès 1907. En 1897, il dispense le premier cours de sociologie de cette université. Installé à Céligny en 1901, dans la villa Angora, au bord du lac, il y rédige d'importants ouvrages, tels son *Manuel d'économie politique* (1909) et un *Traité de sociologie générale* (1916) ainsi que de nombreux articles et une abondante correspondance. Décédé à Céligny en 1923, il est enterré au cimetière du village.



©droit commun

HABITANT-ES CÉLÈBRES

PAULINE CHAPONNIÈRE-CHAIX (1850-1934)

Pauline Chaix est issue par sa mère, née Adèle Chaponnière, et par son mariage avec son lointain cousin Edouard, d'une très ancienne famille de Céligny, déjà attestée au XV^e siècle. Son mari et le frère de celui-ci sont les constructeurs de deux chalets sis au lieu-dit En Murat. Restée veuve sans enfant à l'âge de 28 ans, elle consacre sa vie à l'œuvre sociale, féministe et humanitaire. Elle se forme comme diaconesse (religieuse protestante) en France où elle reste quelques années, d'abord pour s'occuper d'enfants puis dans une prison pour femmes, tout en devenant infirmière. Vers 1893, de retour à Genève, elle s'engage activement dans les mouvements féminins et féministes genevois, suisses et internationaux. Elle participe à l'organisation du premier congrès suisse des intérêts féminins tenu à Genève en 1896, puis préside l'Alliance de sociétés féminines suisses (1904-1910 et 1916-1920) et le II^{ème} congrès suisse à Berne en 1921. Parlant l'anglais et l'allemand, elle est également reconnue à l'étranger et devient présidente du Conseil international des femmes après la Première Guerre mondiale. Elle recevait ses nombreuses relations des milieux féministes dans son chalet de Céligny. Dès 1922, elle est l'unique femme qui siège au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dont elle est vice-présidente en 1930-1932. Elle meurt à Genève en 1934.



Portrait de Pauline Chaponnière-Chaix. Photographie réalisée par Mme P. Fueslin Rigaud. N°36.793. Coll. privée Martine Chaponnière

ERNEST SCHELLING (1876-1939)

Portrait
d'Ernest
Schelling,
Coll. privée
Scholz.



Né dans le New Jersey (USA), ce pianiste prodige a donné son premier concert à Philadelphie en 1881, à l'âge de quatre ans et demi. Au bénéfice d'une dispense d'âge, il entre au Conservatoire de Paris à l'âge de huit ans, puis étudie la musique à Stuttgart et au Conservatoire de Berlin. Après s'être produit en concert à Lausanne en 1889, il garde des attaches en Suisse romande. Il fait cependant carrière entre les États-Unis et l'Europe, où il est repéré par le célèbre pianiste polonais Ignacy Paderewsky dont il devient l'élève entre 1898 et 1902. Artiste de réputation internationale, compositeur, Ernest Schelling achète le domaine de Garengo en 1910 et, avec son épouse, y accueille de nombreuses personnalités du monde musical. Durant la Première Guerre mondiale, il est recruté comme major par la légation américaine à Berne. En 1924, il retourne à New York où il devient l'un des chefs de l'orchestre philharmonique et symphonique, institution pour laquelle il conçoit un programme d'éducation musicale des enfants, les « *Children Concerts* ». Se partageant entre cette activité et ses séjours à Céligny, il meurt en 1939 dans son appartement

de Manhattan, quelques semaines après son remariage.

ERNST SCHMIDHEINY (1902-1985)

Industriel, originaire de Balgach, dans le canton de Saint-Gall, Ernst Schmidheiny suit l'école de commerce de Neuchâtel. Il accomplit ensuite la majeure partie de sa carrière professionnelle dans la fabrique de ciment familiale Holderbank (actuellement Holcim) au sein de laquelle il occupe diverses fonctions. Ayant sauvé l'entreprise de la faillite avec son frère, il en assure la prospérité en l'implantant aux États-Unis, en Amérique latine et en Afrique. En 1940, il s'installe avec sa seconde épouse Lucie à Céligny. D'abord locataires de Garengo, ils acquièrent la propriété de la veuve d'Ernest Schelling en 1946. Dans cette demeure et son jardin réaménagés, les époux reçoivent et organisent des concerts, où leur voisin Nikita Magaloff se produit parfois. Devenu citoyen de Céligny en 1955, Ernst Schmidheiny achète dix ans plus tard une vaste parcelle menacée par un projet de construction afin de préserver ce site exceptionnel de la commune. En 1968 il est nommé docteur honoris causa de l'Université de Genève. Il finit ses jours dans la commune de Céligny.

NIKITA MAGALOFF (1912-1992)

Pianiste d'origine russe, né à Saint-Petersbourg, dont la famille émigre en Finlande puis à Paris après la Révolution de 1918. Il étudie au Conservatoire de cette ville dont il obtient le premier prix. Il devient un interprète de renommée internationale, donnant des concerts



dans le monde entier. Installé à Céligny, au Petit-Elysée dès 1948, avec son épouse Irène, fille du violoniste hongrois Josef Szygeti, il est nommé l'année suivante professeur au Conservatoire de Genève où il reprend la classe de Dinu Lipatti. Très apprécié des habitants pour sa courtoisie et son amabilité, il offre un concert, en 1957, alors que la commune et la paroisse de Céligny récoltent des fonds pour les réfugiés hongrois. Deux ans plus tard, il se naturalise suisse à Céligny. En 1974, il part s'installer à Vevey où il demeurera jusqu'à sa mort.

ALISTAIR MACLEAN (1922-1987)

Fils de pasteur, le futur écrivain est né à Glasgow. En 1941, pendant la Deuxième Guerre mondiale, il s'engage dans la marine. Démobilisé en 1946, il étudie à l'université de sa ville natale et devient enseignant, tout en commençant à rédiger des nouvelles. Après avoir remporté un concours d'écriture, il reçoit commande pour un roman. Il se lance alors dans les histoires de guerre et d'espionnage qui vont faire son succès dont le fameux « *Les canons de Navarone* », en 1957, qui sera adapté au cinéma. Dans les années 1960, il quitte son pays et s'ins-

talle en Suisse. Propriétaire d'une maison à Céligny, il cesse progressivement d'écrire et meurt à Munich. Il est enterré dans l'ancien cimetière de Céligny.

RICHARD BURTON (1925-1984)

Né Richard Jenkins dans un village du Pays de Galles, issu d'une famille modeste et nombreuse, il se passionne très tôt pour la poésie et l'écriture. Forcé d'arrêter l'école à 16 ans, il est pris en charge et adopté légalement par son ancien professeur Philip Burton. Dès 1943, il entame une carrière de comédien de théâtre avant de rejoindre les plateaux de cinéma en 1949. Jusqu'à son décès, il tournera de nombreux films qui lui vaudront une célébrité internationale. Installé dans une maison près de la gare de Céligny, baptisée « *Le Pays de Galles* » en hommage à ses origines, Richard Burton semble avoir apprécié le calme et l'ambiance de son village d'élection. C'est là qu'il meurt, à 58 ans, d'une hémorragie cérébrale. Après le service funèbre célébré dans le temple, il est inhumé dans l'ancien cimetière tout proche. Sa tombe est depuis devenue un lieu de pèlerinage pour ses admirateurs.



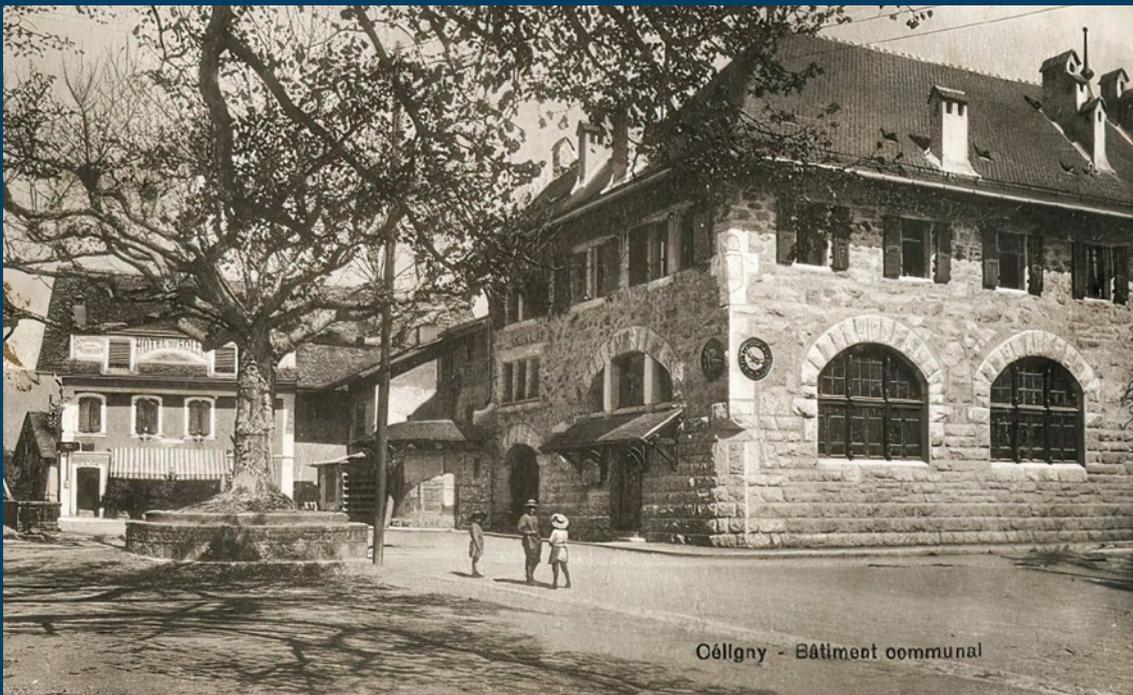
Portrait
de Nikita Magaloff
au piano,
par Freddy
Bertrand,
15.09.1967
©BGE

Portrait
de Richard
Burton,
©Pictorial
Press

PATRIMOINE BÂTI



La mairie, en 2021, plus de 100 ans après sa construction.



La « nouvelle » mairie construite en 1908, carte postale. ©communes-genevoises.ch.

LA MAIRIE (ci-contre)

La grange des dîmes du XVIII^e siècle a été démolie en 1907 pour laisser la place à la mairie. L'architecte Edouard-Henri Arthur, a dessiné un bâtiment assez massif, d'aspect rustique et marqué d'accents néo-médiévaux avec ses fenêtres à meneaux et son soubassement de blocs de calcaire à bossage. Sur l'arrière, une tourelle d'escalier polygonale saillante lui confère la silhouette d'une maison forte. L'édifice abrite les locaux administratifs municipaux ainsi qu'une salle communale qui fait aussi office de salle de gymnastique.

L'ÉCOLE (ci-dessous)

Édifiée en 1838, l'école est de style néo-classique, avec les frontons triangulaires surmontant les façades-pignons. Elle a été modernisée en 1973, puis rénovée de manière plus importante en 1983, par une restructuration interne complète avec la création d'un nouvel escalier central et l'aménagement de quatre classes et d'une salle des maîtres.



LE TEMPLE

L'édifice actuel occupe l'emplacement d'une première église remontant aux VI^e-VII^e siècles installée dans les vestiges d'une villa romaine du IV^e siècle. Ce premier sanctuaire a été doublé d'un second aux IX^e-X^e siècles, l'église double étant bâtie en bois. À l'époque romane (XI-XII^e siècles), l'église sud est reconstruite en pierre, la partie nord étant abandonnée. Placée sous le vocable de Saint-Martin, dotée de deux chapelles pendant le XV^e siècle, l'église devient temple en 1536. Son clocher-peigne caractéristique, a cependant été plusieurs fois modifié. En 1806, le chœur médiéval est démoli et l'espace de l'ancienne nef, légèrement agrandie, devient celui du temple, simplement rectangulaire. Après l'incendie de 1991, la voûte en bois de 1906 a été remplacée par un plafond en plâtre.



LE PRESBYTÈRE

Situé au nord du temple, le presbytère actuel a été construit en 1725-1727, à l'emplacement d'un mas comprenant l'ancienne cure catholique médiévale, devenue à la Réforme le logement des pasteurs, et la grange des dîmes. Cette dernière a été rebâtie de l'autre côté du carrefour après sa démolition en 1723. A l'heure actuelle, il n'est plus utilisé comme presbytère.



LA FORGE

Cette fonction de forge de village était importante à une époque de relative autarcie. Celle de Céligny est attestée à cet emplacement dès le début du XVIII^e siècle, après 1722. Implanté en équerre, le bâtiment a été modifié au XIX^e siècle. La partie la plus ancienne, coiffée d'un toit à forte pente, s'agrémentait d'une galerie à balustrade en bois sous le pignon, élément peu courant.



GARENGO

L'emplacement de la maison forte médiévale de la famille noble de Céligny et de ses annexes a été complètement transformé dès les années 1760, par la construction d'une maison de maître et de nouvelles dépendances pour Etienne Naville, banquier à Londres, et son frère Pierre. D'architecture classique avec ses façades de grès, le corps de logis d'origine a ensuite été agrandi côté Jura par une annexe en 1840, d'abord réalisée dans le style néo-gothique, puis «classicisée» côté cour d'honneur au début du XX^e siècle.

LES GRANDS HUTINS

Ce toponyme, qui évoque les vignes hautes suspendues, courant entre des alignements d'arbres fruitiers, apparaît en 1675 au moment où Théodore Grenus y achète un domaine à dominante viticole. La maison principale est à l'origine un grand bâtiment rural du XVIII^e siècle qui a été transformé et embelli au cours du temps, entre autres par l'adjonction d'une galerie vitrée en bois découpé. La ferme, la serre et d'autres petites dépendances sont le résultat de travaux datés de 1905-1907.





L'ÉLYSÉE

Au XVII^e et durant la première moitié du XVIII^e siècle, la configuration des bâtiments de ce qui allait devenir le domaine de l'Élysée était bien différente. C'est Elisabeth Torras, veuve Bonnafous qui acquiert les lieux en 1764 et qui va y faire construire, avant 1771, la maison de maître. Celle-ci est de plan massé et d'architecture classique. Il semble que ce soit son fils, lorsqu'il hérite de la propriété, qui la nomme l'Élysée, en référence au nom du jardin idyllique évoqué par Rousseau dans son roman *Julie ou la Nouvelle Héloïse*. Des transformations ultérieures, dont le déplacement, en 1807, du chemin menant à Crans, et la construction, au même moment, de nouvelles dépendances, vont conférer à l'ensemble l'aspect qu'on lui connaît actuellement.



LA PINTE

À l'angle arrière du domaine de l'Élysée, en bordure de la route, un joli petit bâtiment, attesté depuis le tout début du XIX^e siècle se distingue par sa toiture en croupe marquée par deux épis de faitage. Il porte le nom de « *La Pinte* » d'influence vaudoise, et en référence à une activité de débit de vin qu'il a dû y avoir au XIX^e et peut-être encore au siècle suivant.

PRÉ-NUAZ

Le cadastre démontre qu'il existait déjà une maison paysanne à cet endroit, antérieure à 1790. La date de 1816 figurant sur la clef d'une porte de grange atteste de travaux d'agrandissement ou de transformation réalisés à cette époque. L'exploitation a conservé sa vocation agricole.



EN MURAT

Détachés du domaine de l'Élysée, les terrains de Murat sont achetés par les frères Edouard et Émile Chaponnière en 1870. Les deux hommes sont issus d'une très ancienne famille de Céligny déjà attestée au XV^e siècle. Ils y font élever, par les soins de l'architecte genevois André Bourdillon, deux grands chalets, ornés d'éléments et de frises en bois découpé. C'est lors de ce chantier de construction que les vestiges d'une villa romaine ont été découverts et en partie fouillés. On peut supposer que des restes de murs antiques sont à l'origine du lieu-dit.





LA JACALLAZ

Ce domaine, nommé d'après un nom de famille attesté au XVI^e siècle, a été constitué dès 1773 par deux frères venus de Château-d'Oex, Jacques et Jean-François Isoz. Ils y bâtirent une maison paysanne qui figure sur le cadastre de 1790. Le corps de ferme actuel date de 1805. Le site abrite toujours la famille descendante de ses constructeurs.

COURTENAUD

C'est en 1842 que Louis Vaucher, professeur genevois, fait construire une maison de maître complétée par deux dépendances agricoles sur de vastes terrains appartenant déjà à sa famille depuis la fin du XVIII^e siècle. Les plans sont dus à l'entrepreneur M. Rouge et au maître charpentier R. Dunant. La maison est d'une sobre élégance, avec son toit à croupes marqué par un fronton triangulaire percé d'une serlienne. Les deux dépendances sont de construction très soignée, le tout constitue un ensemble remarquable.



LA PIÈCE

Sur les anciens plans cadastraux du XVIII^e siècle, la Pièce est une grande parcelle indivise d'environ neuf hectares où une maison est déjà implantée en 1722, le tout appartenant à la commune de Céligny. Au moment de l'annexion française, en 1798, le terrain est morcelé en une soixantaine de parcelles, tandis que la maison et sa dépendance sont vendues. Par la suite, d'autres dépendances sont ajoutées en 1871, puis en 1912. L'ensemble est toujours une exploitation agricole.



LES COUDRES

Le toponyme Coudre, donné à la plus petite des deux enclaves de Céligny, indique qu'à l'origine il s'agissait d'un endroit où poussaient des noisetiers. Ce territoire de 60 hectares est traversé par l'ancien canal du Grenier.

LA GRANDE COUDRE

L'origine du domaine remonte à un fonds rural, représenté sur le cadastre de 1722 comme une maison avec grange, étable, cave et pressoir et appartenant à la famille Mandry. Au fil du temps et des divers changements de propriétaires aux XVIII^e et XIX^e siècles, se constitue un ensemble de bâtiments à dominante agricole, comprenant diverses dépendances dont une vaste cave voûtée datée de 1865. La maison de campagne, côté lac, construite en plusieurs étapes, se distingue par une galerie en bois qui évoque le Heimatstil. Côté Jura, une vaste stabulation libre vient d'être construite. La ferme est toujours exploitée et héberge l'un des derniers grands troupeaux genevois de vaches laitières.



LA PETITE COUDRE

Une maison est déjà attestée, au début du XVIII^e siècle. Le vaste bâtiment rural, dont la masse très allongée sous sa toiture unique marque le paysage, résulte d'agrandissements successifs, au gré des besoins de l'exploitation et de la famille. L'ensemble a été complété par un hangar à la fin du XIX^e siècle.





Deux photographies du quartier des Grands-Chênes.

CONSTRUCTIONS ET ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

LES GRANDS-CHÊNES

Dans un contexte général et cantonal de crise immobilière, de manque d'espaces constructibles à Céligny et le risque de fermeture de l'école primaire, la décision de construire de nouveaux immeubles est devenue une évidence pour la Mairie.

Depuis 2004, il existait une volonté des autorités communales de construire. Après plusieurs tentatives infructueuses, ces dernières sont parvenues à trouver une propriétaire disposée à vendre un terrain proche du village répondant aux critères du Canton. Ce n'est toutefois qu'en 2008, sur une partie du terrain de la campagne des Grands-Hutins, qu'un projet de construction d'un nouveau quartier d'habitation prend forme.

En 2009, le projet est présenté pour la première fois publiquement aux Célignotes. En décembre 2011, la modification du plan de zones est adoptée par le Grand Conseil, suivie en avril 2012 par l'approbation par le Conseil d'État du plan localisé de quartier (PLQ), donnant les contours et volumes des futures habitations. En effet, la Mairie a la volonté de construire (pour les Célignotes en priorité) une quarantaine de logements.

Début 2012, un concours d'architecture ouvert est lancé. Quinze projets, dont onze suisses et quatre européens sont en compétition. C'est finalement un bureau nyonnais qui obtient le 1^{er} prix, grâce à son projet intitulé «*Richard Jenkins*» alias Richard Burton, acteur britannique dont la sépulture se trouve à quelques pas du terrain des Grands-Chênes.

Cette même année, le Conseil municipal décide de ne construire que quatre immeubles sur les sept initialement prévus dans le PLQ. L'espace attribué aux trois autres bâtiments constituera ainsi une réserve de terrain constructible pour la Commune. Une Commission, nommée par le Conseil municipal, détermine le nom de ce nouveau quartier, il s'appellera: «*Les Grands-Chênes*». Le premier coup de pioche est donné à l'été 2014. Un an plus tard, les travaux liés au gros œuvre arrivent à terme. En été 2016, les premiers locataires et propriétaires prennent possession des lieux. La moitié d'entre eux sont des Célignotes ou d'anciens Célignotes de retour au village.

Le 1^{er} octobre 2016, après plusieurs années de travail et de suivi, l'Exécutif, inaugure, par une fête sur la place des Grands-Chênes, cette réalisation inédite pour la Commune.

ÉNERGIE

L'énergie est un enjeu fondamental de ces prochaines années et favoriser la transition écologique est au cœur des objectifs de la Mairie de Céligny. Pour ce faire elle souhaite mettre en place, à l'aide d'expertises, des mesures incitatives afin de réduire sa consommation de matières premières non renouvelables.

Dans une volonté de sortir du mazout, la commune a misé sur des systèmes de chauffage à distance à énergie locale et renouvelable. En quelques années, environ 95% des installations communales sont chauffées par :

- **Bois plaquettes** : dans les quatre bâtiments des Grands-Chênes construits en 2016, connexion avec les trois bâtiments de la fondation communale et deux immeubles privés. Ce chauffage est alimenté en plaquettes de bois provenant des communes du pied du Jura, dans un périmètre de 20 km autour de Trélex.
- **Pellets** : à la Mairie, connexion avec le parascolaire, l'école, deux appartements et Cél'Atelier.
- **Pellets** : dans les locaux communaux de la voirie et connexion avec six appartements.



Gare de Céligny.

GARE DE CÉLIGNY

La gare de Céligny a connu des péripéties tant lors de sa création en 1858, avec le « *Conflit de Céligny* » que lors de la suppression de son arrêt de train en 2002. Cette année-là avec la construction de la troisième voie rapide des CFF, il est prévu de remplacer l'arrêt de train de Céligny par des transports publics régionaux permettant aux usagères et usagers de se rendre dans les gares voisines. Même si les Célignotes se sont battus, la bataille était perdue d'avance contre la régie fédérale. Depuis, ils utilisent les bus publics pour rejoindre les gares les plus proches, celle de Coppet ou celle de Nyon avec une cadence à la demi-heure dans les deux sens.

CHEMINEMENT PÉDESTRE

En 2013, un cheminement pédestre reliant Céligny à Crans a vu le jour, il a ainsi permis aux marcheuses et marcheurs de relier ces deux lieux en toute sécurité.

Jusque-là, l'accès à pied se faisait le long de la route de Crans, la vue était belle mais la cohabitation avec les voitures et tracteurs difficile, un chemin pédestre sûr et agréable devenait une nécessité.

La Mairie a pris le dossier en mains, celui-ci s'annonçait complexe. Il a fallu travailler avec des ingénieurs et s'entendre avec les propriétaires des terrains que le cheminement allait longer, certaines conditions ont ainsi été fixées : pas de goudron sur le sol, pas d'éclairage nocturne et maintenir l'usage piéton comme prioritaire.

PLACE DE JEUX INTERGÉNÉRATIONNELLE

La place de jeux située à proximité de la gare a été rénovée entre 2019 et 2020 dans une optique intergénérationnelle. Ainsi elle s'est dotée de jeux et d'activités tant pour enfants que pour adultes.

Jusqu'en 2019, le terrain appartenait à l'État de Genève, puis il a été acquis par la commune, ce qui a permis de faciliter et d'accélérer les travaux. La place avait déjà bénéficié de rénovations successives depuis sa création mais la dernière s'avère avoir enfin atteint les objectifs d'une remise à neuf, tout en offrant dans



un même lieu, un espace pour tous les âges. Un pari réussi, semble-t-il, puisque sa fréquentation n'a cessé de croître.

Place de jeu.

BORD DU LAC

La zone comprise entre la route de Suisse et la rive du lac a été morcelée au XIX^e siècle et de nombreuses villas y ont été construites. Le port a connu pendant des siècles une importante activité économique, car on y embarquait à destination de Genève le bois de chauffage et de construction coupé dans les forêts de Céligny et du Jura ainsi que du blé et d'autres marchandises. En 1862, un débarcadère voit le jour.

Port et plage de Céligny, vu par drone.



PLAGE ET PORT

Le charmant port de Céligny, géré par le canton de Genève, compte 116 places pour des bateaux de plaisance. Il est situé à côté de la plage communale dont le dernier réaménagement remontait à 1993, lorsque des douches, un terrain de pétanque, trois places de barbecue et une belle fontaine y avaient été installés. Presque 40 ans plus tard, avec le passage du temps et la hausse de fréquentation du lieu pendant la belle saison, une rénovation s'imposait.

Depuis 2016, grâce au projet de deux jeunes de la région accepté par la commune, un cabanon nommé «*La Belle Célignote*» est installé sur la plage durant la belle saison, proposant boissons, glaces et petite restauration.

En 2020, le coin déchetterie est rénové et agrandi. Pour ce faire, la commune a acheté une petite parcelle connue sous le nom de «*jeu de pétanque*» appartenant à l'État de Genève, pour y ajouter de l'espace. Cette même année, les installations de la plage - douches, vestiaires et toilettes - sont complètement reconstruites.

Parallèlement, un nouvel emplacement, moins proche des maisons alentour, est choisi pour établir une buvette perma-

nente ouverte qu'à la belle saison, le tout en tâchant de respecter à la fois les souhaits des habitants, du voisinage et des visiteurs.

La plage, qui avait pendant longtemps constitué un lieu de rencontre presque essentiellement fréquenté par les Célignotes, a été victime de son succès. En attirant plus de monde elle a commencé également à faire face à un nombre croissant d'incivilités. Après de nombreuses discussions, un règlement a été mis en place. Les incivilités ont diminué, mais la plage connaît toujours le même succès!

MAINTIEN DU DÉBARCADÈRE DE LA CGN

Inauguré en 1862, le débarcadère de la Compagnie Générale de Navigation (CGN) à Céligny permettait enfin à des bateaux à vapeur d'accoster pour le commerce comme pour le loisir. Depuis les années 2000, le bateau ne s'arrête à Céligny que pendant la période estivale entre mi-juin et mi-août et plus le reste de l'année.

En 2007, on apprend que la CGN a décidé de ne plus desservir le débarcadère de Céligny pour gagner cinq minutes sur le trajet Coppet-Nyon. Dans la commune c'est le choc, celle-ci décide de se battre pour maintenir le débarcadère et rejoint les communes du bord du lac Léman dans les discussions avec la CGN

Pendant l'année 2007 aucun bateau ne s'arrêtera, mais suite à de nombreux échanges, le débarcadère reprend du service à partir de l'été 2008. Désormais, l'arrêt Céligny est un arrêt sur demande.



COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Le 4 mai 2022, après la pandémie de Covid, les autorités vaudoises, genevoises et françaises se réunissent pour célébrer la fin d'un projet commun : le nettoyage et le renforcement du Brassus. Il s'agit du premier projet transfrontalier et intercantonal de ce genre.

Poumon bleu de Céligny, le Brassus connaît des problèmes de débit en été 2013, il est quasiment à sec ! La Mairie contacte l'Office cantonal de l'eau qui découvre que la Divonne qui alimente normalement le Brassus est au plus bas. La faute à la prise d'eau à hauteur de Divonne, construite au XIV^e siècle, et qui n'était plus entretenue. De ce fait, plus étanche, le Greny (appelé ainsi sur la commune de Bogis-Bosey et ensuite Brassus à son entrée à Céligny) n'avait plus assez de débit et perdait de l'eau qui s'infiltrait dans la terre.

Les premières études sont lancées, le Canton de Genève, le Pays de Gex Agglo, la commune de Céligny et plusieurs communes vaudoises sont concernées. Les travaux s'annoncent importants. En effet en 1862, à cet endroit le lit de la rivière avait été pavé de pierres de taille afin d'assurer une lame d'eau et ainsi des débits réguliers. La nature est têtue et reprend ses droits dès qu'elle le peut, les racines des arbres poussent et l'eau du canal qui frôle la Divonne a tendance à revenir à son lit initial.

Le chantier s'inscrit dans le cadre du contrat de rivière Pays de Gex-Léman. Les souches et branches qui encombrant le canal sont enlevées, les murs de la prise d'eau sont ôtés et remis en place, des caissons en bois et des cages piscicoles sont placés dans les méandres.

«*Savoie*»,
bateau Belle
Époque de la
CGN, vu depuis
les hauteurs de
Murat.





RÉSEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL

Le 30 mai 2015, les agriculteurs et agricultrices accompagnés d'un biologiste présentent aux villageois la réalisation du réseau agro-environnemental de Céligny qui a été le premier réseau, reconnu par la Confédération, officiellement validé à Genève. Par des actions concrètes, ce réseau a pour but de concilier production agricole, viticole et forestière et participe au maintien d'une flore et d'une faune sauvages. Ainsi, des bandes herbeuses ou même des parcelles sont dédiées à la prairie extensive riche en fleurs indigènes et insectes ayant disparu des parcelles cultivées intensivement. Des tas de branchages ont été laissés en bordure de forêt et/ou ruisseaux pour fournir des habitats à la petite faune (hérissons, orvets, petits rongeurs, etc.). Un fonds fédéral indemnise les agriculteurs et agricultrices pour ces actions. La commune participe aussi au financement du réseau.



Barrière vers le vieux cimetière.



Champs à proximité de la ferme de la Pièce.

QUELQUES CHIFFRES (2021)



Céligny compte **5** exploitations agricoles dont la grandeur varie entre 35 et 70 ha.

217
ha

C'est le nombre d'hectares de surface agricole utile recensé en 2021 à Céligny.



Céligny compte environ **300** bovins, soit 10% du cheptel cantonal.



Environ 18'000 poules seulement pour la ferme de la Pièce; soit plus de 22 poules par habitant !

PAYSAGE ET GEOGRAPHIE

CÉLIGNY, UNE TERRE AGRICOLE

Céligny s'étend sur 465 hectares et reste une commune à vocation agricole, quand bien même l'agriculture n'occupe plus qu'une infime partie de sa population. 85% du territoire est composé de zones vertes et agricoles, près de deux tiers sont consacrés spécifiquement à des activités de ce type, soit 320 hectares sur 465, dont 307 en prés et labours et 13 hectares pour l'horticulture, l'arboriculture et la viticulture. Quatre exploitants cultivent des domaines compris entre 35 et 70 hectares, en plus des prés et pâturages nécessaires pour nourrir le bétail, sont cultivés le blé, le maïs, le colza, les pommes de terre, les betteraves, le tournesol, le soja, etc. Céligny est la seule commune genevoise à avoir conservé un important cheptel de bovins, puisqu'on y recense environ 300 bêtes, soit 10% du cheptel cantonal. Autre fait curieux, le nombre de poules sur la commune: son nombre se monte à 18'000 seulement pour la ferme de la Pièce!

Depuis plus d'une quarantaine d'années, la vigne a été réintroduite sur le coteau du village après une longue absence. Huit hectares et demi plantés de cépages variés, blancs et rouges, produisent envi-

ron 80 000 litres de vin, sous l'appellation « *Clos de Céligny* ». La bonne réputation des vins de Céligny ne date pas d'hier, le lieu-dit Le Clos, un coteau idéalement exposé et cultivé depuis le Moyen Âge en vignes, vergers et potagers et traversé par un ruisseau, faisait parler de lui dans un document datant de 1726, « *les vins blancs de Céligny sont bons et de garde et se bonifient en vieillissant* ».

Vignes du Clos de Céligny sous l'Élysée.



CÉLIGNY, UN VILLAGE D'EAU

En arrivant à Céligny, on est immédiatement attiré par le charme de ses bâtiments, ses grands arbres, ses fleurs et surtout par ses cours d'eau qui sillonnent les enclaves et alimentent de nombreuses fontaines. Il s'agit en fait de canaux dérivés de la Versoix il y a fort longtemps, utilisés pour irriguer le sol et faire tourner les roues des moulins.

Le réservoir sur le Brassus, servant à alimenter les fontaines du village.

En 1545, Urbain Quisard, seigneur de Crans, autorisé par les Bernois, fait creuser une nouvelle dérivation, le Canal de Crans. Une de ses branches alimente le Nant de Pry qui forme la limite entre

Céligny et Crans avant de se jeter dans le lac. La deuxième dérivation porte le nom de Canal de Coppet. Après un parcours de 2 kilomètres, juste après le «Moulin de l'Oie», il se divise en deux branches: le Grenier (ou Greny) qui traverse les Coudres et aboutit au lac à Coppet et le Brassus, qui parcourt toute l'enclave principale. Celui-ci se divise sur une partie de son cours pour former le Nant de Courtenaud et passe au milieu du village de Céligny avant de se jeter dans le lac. Le Brassus est une dérivation autorisée en 1461 par l'évêque de Genève ainsi Jean de Céligny, propriétaire de Garengo, peut y installer un moulin.

Le débit du Brassus est réglé par des vannes, la première à l'embranchement sur la Versoix, la deuxième au départ du Nant de Courtenaud. La commune attache une grande importance au maintien d'un certain niveau d'eau pour assurer la défense incendie de quelques maisons isolées, pour alimenter les fontaines ainsi que pour la sauvegarde de la faune et la flore endémiques aux cours d'eau.

ROSELIÈRE

Dans un port privé laissé à l'abandon depuis de nombreuses années, peu à peu du sable s'est installé. La nature a profité de ce nouvel espace sablonneux pour y développer une roselière fort appréciée par les poissons, amphibiens et oiseaux. En 2006, des travaux ont été exécutés dans cette roselière ce qui a complètement étouffé les roseaux. Alertée, la Mairie, avec l'aval du Conseil municipal, a informé le Canton de la disparition de la roselière en ajoutant qu'une association de protection de la nature était prête à aider à sa réhabilitation. Ainsi six mois plus tard, après un important



LES DIFFÉRENTS NOMS DE LA VERSOIX

La première utilisation de la Versoix par l'homme remonte à l'Antiquité romaine, lorsqu'un aqueduc est construit pour transporter l'eau captée à la source à Divonne, permettant d'alimenter Novidunum (Nyon) en eau potable.

En 1320 : un premier canal sur la Versoix est creusé sur territoire français.

En 1789 : c'est au XVIII^e siècle que le canal de Choiseul est creusé.

En 1370 : un deuxième canal est nécessaire pour alimenter les moulins de Coppet. Le seigneur de Coppet fait creuser un nouvel embranchement, qui devient le canal de Greny.

En 1807 : création d'un deuxième moulin à Céligny (au niveau de l'actuelle route de Crassier), alimenté par un canal de dérivation.

En 1461 : le seigneur de Céligny veut aussi son moulin. Ainsi une dérivation sur le canal du Greny est créée.

En 1820 : la Versoix change de nom lors de la création des Bains de Divonne et du positionnement de la ville comme une ville d'eau. C'est ainsi que depuis sa source en France (actuel Pays de Gex) jusqu'à la frontière vaudoise, la Versoix se nomme désormais la Divonne.

En 1545 : un quatrième canal, le Canal de Crans voit le jour. Il puise son eau plus au nord que le Greny.

décapage de la surface endommagée, une quantité de jeunes roseaux provenant d'une roselière vaudoise ont été plantés dans le port. Il a fallu plusieurs années pour que l'espace soit à nouveau adapté à la faune lacustre.

FORÊT

La forêt recouvre environ 15% du territoire de Céligny, soit 69 hectares. L'État de Genève en est le principal propriétaire depuis le temps où Céligny, ancienne propriété de l'évêque de Genève, est tombée dans son escarcelle. Exploitées en taillis sous futaie, les forêts genevoises ont été généralement surexploitées. Il faut dire qu'autrefois ses ressources étaient vitales pour la population: bois de chauffage, bois de construction, écorces pour les tanneries, herbes et glands pour le bétail,

gibier. Comme les autres forêts genevoises, la forêt de Céligny est occupée par la chênaie, mais la présence de hêtres indique l'influence d'un climat plus frais, dû aux cours d'eau qui la parcourent et à la proximité du Jura. La présence de l'autoroute, qui a coupé la forêt en deux, ne couvre pas le chant des oiseaux. Une réserve biologique a été aménagée par le Service des forêts de l'État de Genève.

Lieu populairement appelé le «Casse-cou», le pont qui passe au-dessus du Nant de Courtenaud a été rénové par la protection civile.



RÉSERVE LES BONDEX

La réserve naturelle cantonale du Bois de Bondex est située au cœur de Céligny et en bordure de l'autoroute A1, d'une surface de 6,6 hectares, dont la majorité de forêt humide. La réserve est située entre le massif du Jura et le lac Léman et entourée par le canton de Vaud. La nature imperméable de son sous-sol retient les eaux de pluie et confère à cette zone forestière un caractère humide intéressant.

Réserve des Bondex, panneau explicatif à son entrée.



La réserve a vu sa surface forestière coupée en deux lors de la construction de l'autoroute en 1960. Le sud de l'autoroute, de 6,1 ha, conservera son nom et sa partie nord se rattachera au Bois-de-la-Commune. Une petite partie de la forêt est ensuite devenue zone agricole au sud-est du bois actuel et une bande herbeuse a été mise en place le long de l'autoroute, réduisant davantage la surface forestière. Afin de compenser cette barrière autoroutière et valoriser son caractère marécageux, différents travaux de revitalisation ont permis une amélioration du site en 2009.

La réserve des Bondex a comme principale vocation la préservation d'un bas-marais forestier d'importance régionale, en relation étroite avec une mosaïque de milieux boisés et de prai-

ries. Le réseau agro-environnemental de Céligny, initié par les agriculteurs de la commune, favorise la biodiversité des milieux agricoles ouverts, notamment des prairies proches de la réserve.

Malgré son isolement et sa taille restreinte, la réserve accueille une biodiversité importante: 170 espèces de champignons, une grande diversité d'arbres (hêtre, aulne châtaignier, etc.), des espèces floristiques remarquables, des mammifères tels que des chauves-souris, des amphibiens, des oiseaux (sédentaires ou migrateurs), des araignées, etc. Ainsi en 2005, un plan de gestion a été établi. Puis, des travaux de revitalisation ont eu lieu en 2009 pour favoriser la biodiversité du site, principalement avec l'agrandissement de la zone marécageuse et la mise en place de digues, de gouilles et tas de bois mort et l'installation de vannes pour la gestion des eaux. En 2010, une vanne est adaptée pour favoriser la reproduction des amphibiens et entre 2014 et 2015, des lisières étagées sont créées et des abattages de sécurité ont lieu tout au long de l'autoroute.

CÉLIGNY EN FLEURS

À Genève, l'initiative du fleurissement de la cité remonte à 1894. Encouragé par les associations de quartiers, stimulé par les horticulteurs, le goût de fleurir se perpétue durablement. Le concours de fenêtres et balcons fleuris comprend aussi les établissements commerciaux, les hôtels, les terrasses de cafés et restaurants et s'étend progressivement à la campagne.

Chaque année, les communes genevoises œuvrent activement pour embellir leurs espaces publics. Céligny remporte

régulièrement un prix dans la catégorie «Commune de moins de 1500 habitants» (prix des fontaines fleuries et le prix spécial de la commune la mieux fleurie). Les prix sont remis en fonction de critères tels que: le choix des plantes par rapport à l'exposition, la bien-facture de la plantation, le concept et la créativité, la qualité de l'entretien, la durée de la décoration, l'intégration dans l'environnement. La lauréate reçoit un trophée, mais également deux panneaux à situer aux entrées de la localité avec la mention de commune fleurie.

BORNES CÉLIGNOTES

Les bornes ont toujours joué un rôle important dans l'histoire de Céligny, commune genevoise entièrement enclavée dans le canton de Vaud. Les gouvernements de Genève et de Berne ont négocié pendant près de deux cents ans pour s'entendre sur le tracé des limites du territoire de Céligny. Sur une carte de la commune datant 1747, 61 bornes numérotées marquent les frontières des enclaves de Céligny et des Coudres. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ces limites si difficilement acquises ont à nouveau été déplacées pour les adapter au nouvel état parcellaire et au réseau routier. Les discussions ont été presque aussi difficiles qu'au XVIII^e siècle: il a fallu presque dix ans pour mettre d'accord les deux cantons; les nouvelles frontières ont été adoptées en 1953.

Genève a 105 km de frontière avec la France, contre seulement 4,5 km avec le canton de Vaud et donc le reste de la Suisse. Cette position de quasi-enclave du canton lui-même explique le nombre considérable de bornes frontières qui



cernent son périmètre, côté français: 268 bornes en Haute-Savoie et 207 dans l'Ain et du côté vaudois, 72 réparties le long de la démarcation principale, de Versoix à Chavannes-des-Bois et autour des deux enclaves genevoises de Céligny.

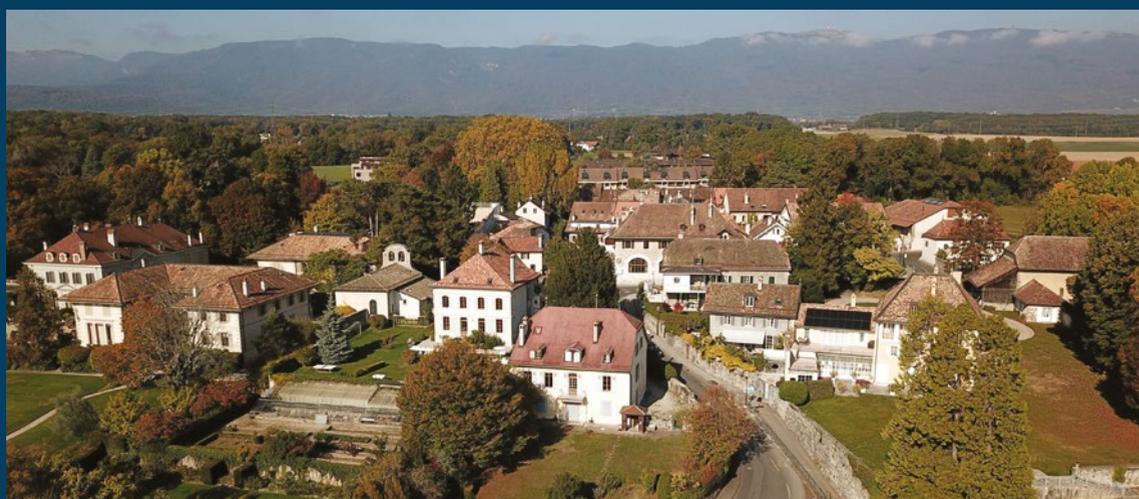
L'histoire mouvementée de ces territoires a aussi apporté son lot de complications que les bornes racontent: la Sardaigne avec l'aigle aux ailes déployées, la France et son lys royal, Genève et son aigle et sa clef... ces symboles sont gravés dans la pierre et rappellent les traités successifs qui ont façonné la région.

À elle seule, Céligny compte 46 bornes autour de ses deux enclaves! Les plus récentes datent de 1954, date d'un remaniement parcellaire avec le canton de Vaud.



Fontaine fleurie 2020, année où Céligny a reçu le 1^{er} prix du concours des Communes fleuries de moins de 1500 habitants. ©Sébastien Cipolla.

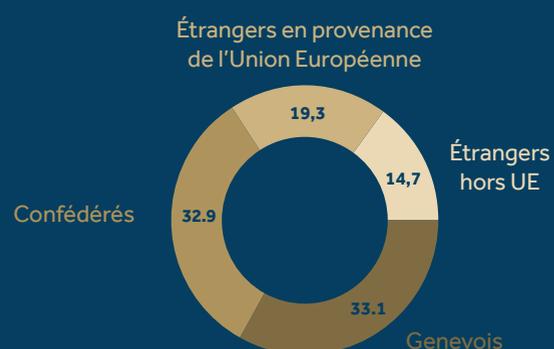
Borne datant du dernier remaniement parcellaire et se situant sur l'avenue de Bossey, entre Founex et Céligny.



VIE SOCIALE ET CULTURELLE

POPULATION SELON L'ORIGINE

En pourcentage, en 2021



QUELQUES CHIFFRES

en 2021



La 4^e commune la moins dense du canton, avec **178 hab./km²** (derrière Gy, Jussy et Russin).



Céligny est en proportion parmi les communes **les plus «jeunes» du canton**, avec un grand nombre d'habitants âgés d'entre 0 et 19 ans, soit 26,2% de sa population.



4 restaurants se trouvent en terre célignote ainsi qu'une buvette estivale.

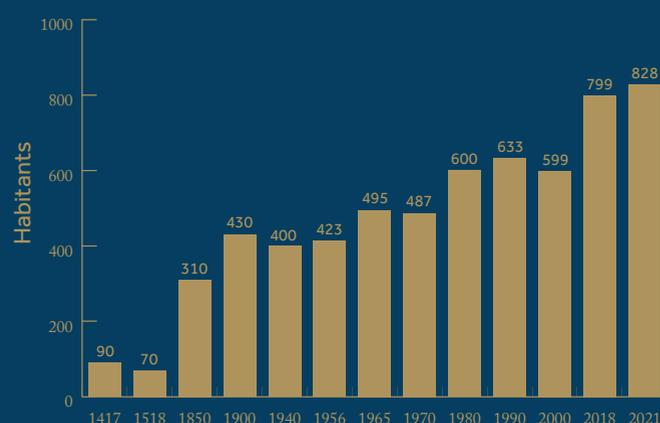


Plus d'une dizaine de groupements de personnes et d'associations sont basées à Céligny.



La compagnie de pompiers compte sur une **vingtaine de volontaires**.

DÉMOGRAPHIE CÉLIGNOTE DEPUIS 1417



Le statut d'enclave comporte des aspects stimulants et enrichissants quant aux collaborations avec les voisins vaudois (entretien du Brassus, ACPT association intercommunale pour la production de plaquettes à bois de Trélex, etc.). Mais cela peut également poser certaines difficultés, l'existence d'un tel territoire exige que des accords soient trouvés avec les régions traversées pour des questions aussi diverses que les droits de passage, les adresses postales, les tarifs différents pour l'électricité, l'eau potable, le non rattachement direct au réseau de transports publics genevois, etc.

Qu'en est-il à Céligny? Les aspects pratiques nécessitent des adaptations et des compromis. L'arrivée d'eau et d'électricité doivent être négociées avec les services industriels à la fois des cantons de Genève et de Vaud. Seulement il n'existe pas de Services industriels vaudois mais plusieurs prestataires de services, c'est pourquoi Céligny est alimentée en eau à la fois par les Services Industriels de Nyon (SI Nyon) et les Services de Terre Sainte et Environs (SITSE). Pour ce qui est de l'énergie, Céligny fait appel à Romande énergie, car les infrastructures genevoises sont physiquement trop loin pour livrer l'énergie. L'école primaire existe dans la commune, mais le problème se pose lors du passage au secondaire avec des cours au cycle des Colombières, à Versoix (différences cantonales dans le système éducatif entre Vaud et Genève), l'absence d'un abonnement de transport intercommunal ou intercantonal qui oblige les Célignotes à souscrire à différents abonnements TPG et TPN.

HABITANT-ES

En 1999, la commune comptait 641 âmes pour atteindre les 830 en 2022. La population de Céligny a depuis toujours connu un essor progressif et ce jusqu'en 1900, puisque le nombre d'habitants passe de 463 à 380 en 1940. Après une légère hausse dans les années 50 et 60, la population diminue de nouveau. C'est la construction de nouveaux logements qui permet de corriger cette tendance

et d'atteindre les 470 habitants et habitantes en 1970. Puis en 2016, avec la construction des Grands-Chênes le nombre de Célignotes passe progressivement de 630 à 799. En guise de comparaison, les communes voisines Founex et Crans comptaient au XVI^e siècle, entre 400 et 500 habitants pour atteindre dans les années 2000, environ 3'900 âmes.

Le mérite de Céligny aura été de conserver le caractère villageois du lieu et ainsi

préservé son identité agricole et éviter de devenir une cité-dortoir.

Ces trente dernières années, l'enclave a connu une baisse de la natalité et par conséquent, un vieillissement de la population. Pour y faire face, il est devenu nécessaire à Céligny comme ailleurs, de mettre en place une politique favorisant l'attractivité de la commune et la venue de familles, mais aussi d'éviter le départ des jeunes. L'un des objectifs principaux lors de la construction des immeubles des Grands-Chênes était d'assurer la mixité sociale et générationnelle.

ÉCOLE

Lorsque la démographie de la commune a drastiquement chuté entre les années 70 et 2000, l'école a été à deux doigts de fermer l'une de ses classes à plusieurs reprises. En 2009, la Mairie adresse un courrier à la direction générale du Département de l'instruction publique pour lui demander de maintenir 4 classes dans son école au lieu des 3 prévues. Elle invoque le projet de construction de quatre immeubles sur le territoire communal, la difficulté à trouver des enseignants disposés à se déplacer

et la perte de qualité de l'enseignement d'une classe regroupant 3 à 4 niveaux. Heureusement, après la construction des Grands-Chênes, l'école n'est plus en danger, nombre de familles avec enfants ont emménagé. Ce qui a permis à la fois un rajeunissement de la population, le retour de Célignotes, l'ouverture de nouveaux commerces, en un mot un retour à du lien social.

En 2022, la commune compte une centaine d'enfants dans le système primaire dont 79 d'entre eux étudient à l'école primaire de Céligny et les autres fréquentent des écoles privées des alentours.

L'école comprend actuellement quatre classes. L'effectif avait beaucoup augmenté après la construction des premiers immeubles villageois, puisqu'elle atteint son record en 1985 avec 85 élèves.

Lorsqu'ils atteignent l'âge du secondaire, les Célignotes se rendent au cycle d'orientation des Colombières à Versoix, ou dans des établissements privés de la région.

PARASCOLAIRE

Le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) assure la gestion du parascolaire depuis 1994. Institué par la Loi sur l'instruction publique, le Groupement est rattaché à l'Association des communes genevoises (ACG). À ce jour, la majorité des communes genevoises y ont adhéré, dont Céligny, et la finance. Le GIAP gère toute la partie administrative concernant les animatrices et les activités proposées. Le groupement s'occupe également du suivi de toutes les inscriptions aux activités parascolaires et/ou repas.



Récolte automnale à la ferme *la Pièce*.

Le restaurant du parascolaire a longtemps été situé dans les bâtiments de la paroisse, ce qui n'était pas commode car cela obligeait les enfants à traverser le centre du village, fréquenté par les automobilistes. Depuis 2013, ils ont déménagé vers un espace plus grand, dans un bâtiment jouxtant l'école, qui a été racheté par la commune suite à un décès. Ces locaux ont été conçus pour servir de classe supplémentaire si cela s'avérait nécessaire plus tard.

Un chauffage à pellets, situé dans les sous-sols de la Mairie, permet de chauffer le bâtiment dit *Stelz* (parascolaire, restaurant scolaire, un appartement et local de travaux manuels) l'école, le bâtiment au 4 route des Coudres (CélAtelier et un appartement) et la Mairie.

COMMERCE ET ARTISANAT

À Céligny comme dans d'autres villages, le XX^e siècle a vu disparaître la plupart des artisans et des commerces, mais les constructions d'immeubles ces dernières années et la croissance qui en a découlé ont vu naître et renaître divers établisse-

ments. Signe que les temps changent, la commune compte quatre restaurants: la pizzeria des Grands-Chênes, le fameux Buffet de la Gare de Céligny et l'Enclave, un restaurant thaï, le restaurant la Coudre et enfin, la Belle Célignote, la buvette saisonnière de la plage.

Pour ce qui est des produits frais du terroir tels que le pain, les œufs, le vin, le miel, la viande de bœuf, le cidre, le vinaigre, les céréales ou encore le bois, il est possible de se les procurer directement auprès des producteurs établis dans le village.



Buffet de la Gare de Céligny, ce restaurant de cuisine traditionnelle existe sous ce nom depuis 1949. Autrefois, il se nommait « *Au point du jour* ».

Le parascolaire, l'école et sa cour, vue par drone.



SOCIÉTÉS COMMUNALES

Dans une petite commune avec un personnel communal réduit, si l'on souhaite que des propositions culturelles, festives, sportives et autres voient le jour, il est vital de pouvoir compter sur le domaine associatif et le bénévolat. Sinon à une telle échelle rien ne serait possible. Des associations ou des groupements se créent ou disparaissent selon les aléas des dynamiques collectives

APEC

L'APEC, c'est l'Association des Parents d'élèves de Céligny. Elle s'occupe de la gestion et du fonctionnement du restaurant scolaire. Elle participe régulièrement à des réunions concernant la prise en charge des enfants de l'école. Elle veille à la coordination du transport en navette des élèves du cycle des Colombières et est régulièrement partie prenante à des activités pour les enfants telles que la fête de l'Escalade, la fête de Noël, la Chandeleur, la Semaine du goût, etc.

Son comité est composé d'un petit groupe de parents bénévoles, actifs et créatifs qui mettent leur énergie et leur temps libre au service des enfants du village.

Un groupe de parents issu à l'origine de l'APEC anime Célywood avec une programmation de films pour enfants à la salle communale.

RESTAURANT SCOLAIRE

Pivot de l'association, le restaurant scolaire fonctionne à plein régime, puisque depuis 2007 il accueille l'ensemble des enfants inscrits. Ceux-ci viennent y manger par petits groupes car le lieu dispose de 28 places assises.

Chaque parent dont l'enfant fréquente le restaurant scolaire paie une cotisation et devient automatiquement membre

de l'association. La Mairie de Céligny participe au financement du fonctionnement du restaurant scolaire et met à disposition des locaux pour les activités et les repas. Les enfants peuvent également jouer dans la salle communale durant la pause de midi.

Le restaurant fonctionne avec un employé salarié qui s'occupe de la cuisine et du service. Les repas sont livrés par un traiteur détenteur du label Fourchette verte. En 2022, 5'713 repas ont été servis pour 56 enfants inscrits. Le nombre de repas est en augmentation par rapport à l'année précédente. À midi, des animatrices du GIAP accompagnent les repas et proposent des activités en attendant que les enfants reprennent les cours.

NAVETTE ÉLÈVES DU CYCLE D'ORIENTATION

Une commission s'est formée pour mettre en place une navette qui permette aux élèves du cycle d'orientation de rentrer chez eux à midi, ce qui était devenu impossible depuis 2002, date de la suppression de l'arrêt de train. Il est en effet difficile de jongler entre les horaires des différents transports publics pour réussir à arriver à l'heure.

C'est ainsi que depuis l'an 2000, une navette circule entre Versoix et Céligny pour environ une vingtaine de jeunes.

PAROISSES

Afin d'utiliser de manière optimale leurs forces pastorales et laïques ainsi que leurs ressources, les paroisses protestantes de Céligny et de Terre Sainte ont instauré depuis 1985 une collaboration institutionnalisée par une convention. La collaboration comprend tout aussi bien les activités paroissiales que les tâches pastorales. Depuis juillet 2000, les deux paroisses forment une nouvelle paroisse de *Terre Sainte et Céligny* qui rassemble les fidèles protestants de huit communes vaudoises et d'une commune genevoise, autour de quatre temples, Céligny, Coppet, Chavannes-de-Bogis et Commugny.

Les catholiques font partie de la paroisse de Founex sous le patronage de Saint Robert, qui couvre à peu près le même territoire que la paroisse protestante, avec les communes de Terre Sainte, ainsi que Céligny et Crans, ce qui représente 4500 foyers.

POMPIERS

Céligny a la chance de pouvoir compter sur une compagnie de sapeurs-pompiers et pompières volontaires qui se mobilisent tout au long de l'année pour des exercices divers et assurer la sécurité dans les manifestations, entre autres. La Compagnie 19 intervient également en cas d'incendies, d'inondations, d'arbres tombés. Elle se compose de 3 officiers, 5 sous-officiers et 12 sapeurs.

La commune de Céligny collabore avec le SDIS Nyon-Dôle, situé à Nyon/Vaud pour les interventions de grande importance ou nécessitant des moyens spécifiques (produits chimiques par exemple).

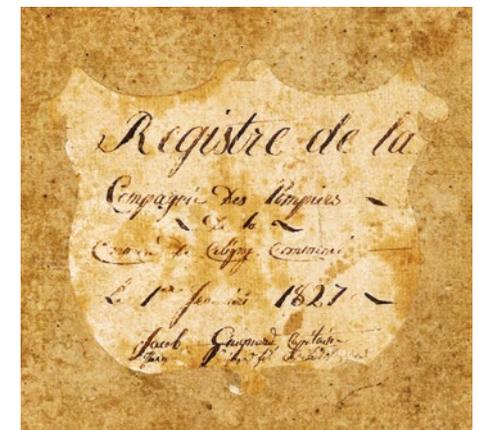


Caserne des pompiers, le long de la route des Coudres.

CYCLO CÉLIGNY

Fondée en 2020, par deux habitants cyclistes de la commune l'association Cyclo Céligny a pour but de promouvoir l'activité cycliste sportive et de loisir dans un esprit participatif et local. L'association organise des sorties à vélo, chaque dimanche, ou presque, en fonction de la météo. Devenir membre permet également un accès à l'atelier pour l'entretien de sa monture.

En 2020, l'association s'est créée autour de la volonté mutuelle de faire du vélo et la commune a fourni un local quelques mois plus tard. En 2022, Cyclo Céligny compte 28 membres.



Registre de la compagnie des pompiers de Céligny, ce document atteste que la compagnie existe depuis au moins 1827. Registre dans les archives de la commune.



PERSPECTIVES ET AVENIR

HABITANT-ES ET DÉFIS

Le grand défi de Céligny est de préserver la richesse de qualité de vie pour ses habitantes et habitants ainsi que pour ses hôtes, tout en accompagnant un développement maîtrisé permettant de répondre à de nouveaux besoins et au renouvellement d'équipements publics. À cela viennent s'ajouter des enjeux liés au vieillissement de la population, l'intégration des nouveaux arrivants, la promotion de la qualité de vie et du bien vivre ensemble. La préoccupation principale est la population !

INTERCOMMUNALITÉ AVEC DEUX CANTONS

Pour mener à bien ses projets, Céligny –entourée physiquement par des communes vaudoises, mais devant se conformer aux lois et aux règles du canton de Genève– doit tenir compte de la problématique intercommunale et intercantonale qui complexifie évidemment les rapports, mais qui pousse également à davantage de discussions pour essayer de trouver le meilleur équilibre.

ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Ne pouvant ignorer l'urgence des enjeux liés aux changements climatiques et environnementaux, outre l'avantage accordé au bois dans les matériaux uti-

lisés dans les constructions, la commune fait face aux différentes problématiques environnementales par de multiples actions. Nous avons abordé les sujets de l'énergie, de la mobilité, mais il y a également l'aspect conservation, les actions portent concrètement sur la sauvegarde de la faune et la flore régionale en maintenant un éclairage modéré de nuit, en soutenant les corridors biologiques, en aménageant des toits végétalisés sur son patrimoine construit et finalement, en s'engageant pour ses espaces verts à des coupes tardives et en utilisant des moyens biologiques pour favoriser le retour d'une biodiversité grandissante.

Que ce soit en termes de population et des enjeux qui en découlent, d'intercommunalité, de transition écologique (électricité, mobilité, préservation), à l'aube de 2030, la commune devra faire des choix raisonnés et définir des axes afin de répartir au mieux les dépenses publiques et maintenir des finances saines.

De fundus Siliniacus à la moderne Céligny, se sont écoulés des siècles qui ont vu passer des conflits, des changements de confession, des nouveaux habitants, des naissances, une autoroute, des chamboulements auxquels notre petite enclave a su s'adapter tout en maintenant ce qui fait son charme, sa qualité de vie.



REMERCIEMENTS

Un grand merci pour leur aide, tant dans la collecte d'informations et d'images que dans les relectures, à Esther Boissier, Bénédicte Frommel, Olivier Fatio, Pascale Isoz Louvrier, Marie-Béatrice Mériboute, Sabine Nerlich, Luca Pontolillo, Heidi Schütz et Andrée Sublet. Merci également à toutes les personnes qui ont apporté leur aide, de près ou de loin, à l'élaboration de cette plaquette.

IMPRESSUM

Éditeur: Mairie de Céligny

Responsable: Henri Louvrier, adjoint au maire

Rédaction chapitres *Histoire de Céligny*, *Habitant-es célèbres* et *Patrimoine bâti*: Isabelle Brunier

Rédaction chapitres *Constructions et événements récents*, *Paysage et géographie*, *Vie sociale et culturelle*: Marta Coello

Sources bibliographiques:

- Céligny commune genevoise et enclave en Pays de Vaud, Guillaume Fatio, 1998
- Mémento statistique du canton de Genève, 2019, 2020, 2021, 2022
- L'environnement genevois en chiffres, Rapport annuel 2015
- L'enclave de Céligny, Louise Martin, 2000

Photographies récentes de Céligny: Alain Pipoz

Création graphique et coordination: Zélie Guerra

Impression: Imprimeur d'émotions SA, Versoix

Cette plaquette a été imprimée sur du papier recyclé.
Juin 2023.



